

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Juillet 1726.

TOME XLV.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXVI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Maiesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaires Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Littérature que de Politique , & autres pièces qui pourront intéresser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes , qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux , tant corps complets que mois separez , & differens Journaux Littéraires , Historiques & Politiques , comme Républiques des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique des Lettres , l'Europe savante , &c.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Juillet 1726.

ARTICLE I.

*Contenant la suite du Mandement de Mr.
l'Evêque de Xaintes, avec quelques nou-
velles de Litterature, & autres Remarques
curieuses.*

Suite du Mandement de Mr. l'Evêque de Xaintes,
dont la premiere partie se trouve dans le
Journal précédent pag. 403.

I. Comment donc les accusateurs de la
Bulle Unigenitus ont-ils osé demander au Pape qu'il
authorisât une pareille Doctrine, & même qu'il
l'authorisât par un correctif necessaire à ce De-
cret Apostolique?

N'est il pas évident qu'ils n'ont fait cette auda-
cieuse tentative que pour favoriser en quelque fa-
çon leurs erreurs, & pour décrier en même-tems les
saintes Veritez que le St. Siege a toujours enseignées?

Mais ils n'ont pas moins tâché de décrier le Pape
qui regne aujourd'hui, avant qu'il fût monté sur
la Chaire de St. Pierre; & leurs artifices aussi-

*Suite du
Mandement
de Mr. l'E-
vêque de
Xaintes.*

bien que leurs calomnies, n'intéressent pas moins la réputation personnelle de ce Pontife, que celle de la Bulle Unigenitus, par rapport à l'orthodoxie de l'un & de l'autre.

(a) *Inst.*
last. p. 14.

Car dans les plus solennels de leurs Ecrits, ils ont publié que ce même Pape étant alors (a) Cardinal des Ursins & Archevêque de Benevent, a approuvé un Ouvrage fait pour la défense de cette Constitution, dans lequel l'Auteur, disoient-ils, soutient le Molinisme le plus outré, c'est à-dire, selon leur langage ordinaire, le Semi-Pelagianisme tout au moins, & ils ajoutoient que dans ce même Ouvrage approuvé par Sa Sainteté, l'Auteur cite en sa faveur comme le sentiment de St. Prosper des vers où ce Saint expose l'ERREUR DES SEMI-PELAGIENS.

N'est-ce pas accuser formellement le Pape qui regne aujourd'hui, d'avoir approuvé doublement l'hérésie Semi-Pelagienne?

L'on peut observer en passant, s'il est permis de dire, que ceux qui ont formé cette accusation contre ce Pontife, ne soutiennent que le Thomisme, & n'attaquent que le Molinisme. Ce sçavant Pape si instruit de la Doctrine des Thomistes, n'auroit-il pas apperçu que cette Doctrine étoit attaquée dans l'Ouvrage qu'il approuvoit, & que le Molinisme le plus outré qui lui est si diametralement contraire, étoit soutenu dans ce même Ouvrage? En faut-il davantage pour persuader aux plus incredulés là-dessus, que ce qui est appelé le Thomisme par ces accusateurs, est tout autre chose que la vraie Doctrine des Thomistes, & que ce qu'ils condamnent comme le Molinisme le plus outré, n'est autre chose que ce qui flétrit leurs erreurs?

Mais si après cette affreuse calomnie publiée si solennellement contre le Pape même qui regne au-

jour d'hui, Sa Sainteté accordoit à ses propres calomniateurs, les prétendus correctifs qu'ils lui proposent sous le nom d'Explications, ne diroient-ils pas eux-mêmes pour rendre leur justification & leur triomphe complets, que le Pape en publiant ces explications, auroit voulu réparer le scandale qu'il a donné, selon eux, soit en approuvant, comme ils disent, le Semi-Pelagianisme, soit en déclarant plusieurs fois qu'il a reçu cette Constitution purement & simplement, ajoutant encore, qu'il la reconnoît pour règle de sa foi, & qu'il veut qu'on la reçoive avec la même simplicité & la même soumission.

Tels seroient les motifs que ces accusateurs du Pape lui imputeroient infailliblement dans la condescendance qu'il auroit eu, à leur accorder les explications qu'ils lui demandent, ou plutôt qu'ils lui prescrivent; & ils diroient: Ce Pape dont nous avons accusé nous-mêmes la Doctrine aussi-bien que celle de la Constitution de son Prédecesseur, n'étoit-il pas obligé par le plus essentiel de tous les devoirs à justifier l'une & l'autre, & à ne laisser rien de douteux là-dessus, s'il avoit cru pouvoir y parvenir? Mais tout au contraire, il s'est soumis à faire ce que font tous ceux qui se sentent convaincus de leur faute, c'est à-dire, à donner des explications à une Bulle dont il avoit approuvé si solennellement l'apologie & les éloges, & qu'il avoit déclaré encore plus solennellement être la Règle de sa foi. Il n'a pas même osé entreprendre de se justifier lui-même sur l'herésie que nous l'accusons d'avoir approuvée dans cette apologie de cette Constitution. N'est-il donc pas évident, concluroient-ils, que sa conscience lui reprochoit toutes ces fautes & ce scandale qu'il avoit donné, & que sans un motif si pressant il ne se seroit jamais soumis à ce que nous lui

prescriptions de si humiliant pour lui & pour toute son Eglise Romaine, qui s'est si fort déclarée en faveur de la Constitution Unigenitus.

L'on voit donc avec la plus grande évidence, que la condescendance du Pape à donner les explications qu'on lui demande, ne serviroit qu'à donner un très-grand avantage à ses propres accusateurs pour décrier également la Doctrine de Sa Sainteté & celle de cette Constitution; & certainement il ne faut pas espérer d'autre fruit d'une démarche si inculte & qui n'auroit jamais eu d'exemple en pareil cas.

Car que pourroit-on espérer de ceux en faveur desquels on se relâcheroit avec un excès si contraire à toutes les règles? Seroit-ce leur acceptation de la Bulle?

Ne sçait-on pas quelle est la nature de l'acceptation qu'ils offrent, & ne l'ont-ils pas déclaré hautement dans leurs Ecrits les plus solennels, où ils ont dit en propres termes, que quiconque reçoit une Constitution en cette manière, LA REJETTE plutôt qu'il ne la reçoit.

Pour prouver ce fait, il n'y a qu'à rassembler, suivant leurs propres expressions, les principes qu'ils ont posés & la conclusion qu'ils en ont tirée eux-mêmes dans ces Ecrits si solennels.

Car, 1°. ils veulent absolument, & déclarent même que ce n'est que pour sauver l'honneur de la Bulle qu'ils ont tant d'indulgence; ils veulent, dis-je, absolument (a) que leur acceptation soit dépendante des explications, qu'elle les suppose nécessairement comme le fondement & la condition essentielle, & selon eux, c'est bien le moins qu'ils doivent exiger, puisqu'ils soutiennent que ce n'est que sous cette restriction que la plupart des Evêques de France, notamment (b) les Archevêques

des plus grands Sièges ont accepté cette Constitution, & puisqu'ils prétendent néanmoins que ces grandes (c) précautions prises, disent-ils, par ces Prélats ne furent pas encore assez fortes. (c) *Ibid.*

20. Afin que les salutaires précautions qu'ils veulent prendre eux mêmes, & qu'ils ont toujours demandées, soient assez fortes, ils exigent que la Bulle ne soit point entendue dans son sens propre & naturel, mais qu'on en détermine le sens par des explications qui s'écartent (& même qui s'ÉLOIGNENT) de la lettre du Texte de cette Constitution, parce que sans ces salutaires précautions, il est évident que le dépôt de la foi est en peril, & que la lettre du Texte de cette Bulle AUTORISE tous les abus les plus détestables, comme ils prétendent l'avoir bien prouvé par l'affreuse énumération qu'ils ont fait de ces abus, & qui est telle que nous l'avons vue ci-dessus dans leurs propres termes.

Moyennant toutes ces salutaires précautions, il est bien certain que le sens dans lequel ils accepteront cette Constitution, sera très-VISIBLEMENT DIFFÉRENT de celui qui est le sens propre & naturel de la lettre du Texte de cette Bulle.

3°. Ils disent encore que (d) le Pape Clement XI. a condamné toutes les interpretations qui s'éloignent de la lettre de sa Constitution, & ils p. 98.
peuvent très-bien ce faire par les propres termes des Lettres Pastoralis Officii de ce Pape qu'ils rapportent expressement, alienis à verborum tenore interpretationibus, d'où ils concluent nettement que suivant cette Regle établie par ce Pape, Auteur de cette Constitution pour connoître le sens propre & naturel de sa Bulle, la Censure prononcée par cette Bulle TOMBEROIT sur la DOCTRINE de l'Ecriture & de la Tradition, ce qui veut bien dire qu,
cette

cette Censure tombe effectivement sur cette Doctrine, puisque la condition ou la Règle qui l'y feroit tomber, est toute établie par ce Pape, comme ils l'ont bien prouvé, & puisque c'est pour cette raison que malgré ce Pape & malgré son intention personnelle, si clairement & si solennellement déclarée par lui-même, il faut nécessairement pour sauver le dépôt de la foi d'un peril évident, ne point entendre cette Bulle dans son sens propre & naturel, mais en déterminer au contraire le sens par des explications qui s'écartent (& même QUI S'ÉLOIGNENT) de la lettre du Texte de cette même Bulle.

D'où il résulte très-nécessairement & très-évidemment, que le sens dans lequel ces accusateurs du Texte de cette Bulle & du Pape son Auteur, est non seulement très-VISIBLEMENT DIFFÉRENT, mais même très-NOTOIREMENT CONTRAIRE au sens & au sentiment de ce même Pape.

Or voyons maintenant ce que ces accusateurs ont conclu de tous ces principes qu'ils ont si solennellement posés, voyons ce qu'ils en concluent eux-mêmes lorsqu'ils offrent maintenant de recevoir cette Constitution, moyennant les salutaires précautions qu'ils ont toujours demandées. Voici cette conclusion dans leurs propres termes.

(c) *Inst.*
Past. p. 192.

(c) Ne recevoir une Constitution que dans un certain sens fixé & déterminé, n'est-ce pas la RESTRAINdre & LA LIMITER ? L'accepter dans un sens VISIBLEMENT DIFFÉRENT de celui du Pape (*Clement XI. son Auteur*) dans un sens que l'on sçait NOTOIREMENT ÊTRE CONTRAIRE au sentiment de ce Pape, n'est-ce pas la LIMITER ENCORE PLUS, & en quelque sorte LA REJETTER ?

Telle est donc l'acceptation que les gens de ce parti offrent de faire, en demandant des explications au
Pape

des Princes &c. Juillet 1726. 9

*Pape qui regne a present. Tout ce que je vous dis
ici, mes chers Freres, est fondé sur leurs propres dé-
clarations & sur leurs propres termes.*

Le reste pour le mois prochain.

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est le
List.

E N I G M E.

Tout sert à composer mon corps
Toujours de structure bizarre,
Mon pere fait tous ses efforts
Pour me donner un air barbare;
Avec des habits differens
Tous les mois on me voit paroître;
L'on s'empresse pour me connoître
Tandis que j'évite les gens;
Quand une fois je suis connuë
Je perds à l'instant mes amans;
Si je me montre toute nue,
Pour eux je n'ai plus d'agrémens;
Ainsi les cœurs sont inconstans
Quand la maîtresse est trop facile;
Pour les attacher plus longtems
Il faut que je sois difficile.

III. *France.* Quelques personnes sçavantes de
la Ville de *Marseille* ont envoyé ici des Dépu-
tez avec un projet dont ils demandent l'aprobation
au Roi, pour ériger dans leur Ville une
Academie des Sciences. Le Maréchal de Villars,
Gouverneur de *Provence*, qu'ils choisissent pour
leur Protecteur, s'est, dit-on, expliqué favorable-
ment en leur faveur, & a promis son crédit pour
faire agréer à la Cour ce nouvel établissement.

Un celebre Chimiste Suisse s'est adressé à la Fa-
culté

culté de Medecine de *Paris*, pour lui représenter qu'ayant trouvé le secret de guérir la goutte, de quelque espece qu'elle puisse être, il demandoit d'être reçu à en faire l'épreuve. L'exemple de tant d'habiles gens qui ont échoiié dans la recherche de ce remede, fait douter que ce Suisse, quelque reputation qu'il ait acquise, ait fait cette heureuse découverte. Mais quoi qu'il en soit, on assure que le Marquis de Frontenac, Lieutenant General des Armées du Roi, qui depuis 3. mois étoit extrêmement incommodé de ce mal, s'étant mis entre les mains, en a été si bien guéri en deux fois vingt-quatre heures, qu'il peut marcher sans douleur.

Un Capucin des environs d'*Argenteuil*, prétend avoir réussi à trouver les longitudes, & est attendu à l'Academie pour en faire la démonstration. Autre découverte aussi douteuse que la précédente.

On débite à *Paris* le magnifique Ouvrage des RR. PP. Catrou & Rouillé qui sort de sous presse, intitulé, *l'Histoire Romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin de l'Empire Romain, avec des Notes Historiques, Geographiques, & Critiques, orné d'un grand nombre de figures en taille douce, de Cartes Geographiques & de Médailles authentiques.* 4°. 9. vol.

Un Italien a trouvé ici le secret d'un Vernis, qui étant appliqué sur du bois, le rend aussi beau que du Marbre naturel.

On travaille à un Gobelet d'environ un demi-létier, d'une seule pierre précieuse, fort apiochante du diamant par son brillant, venant de la Mer Caspienne, & que le Prince de Kurakin, Ambassadeur de *Russie*, fera, dit-on, ensuite enchasser en or, pour le présenter au Roi de la part de la Czarine.

L'Acade-

des Princes &c. Juillet 1726. 11

L'Academie Royale des Sciences fit le 4. Mai sa rentrée publique, à laquelle Mr. l'Abbé Bignon préfida; & Mr. de Fontenelle, Secrétaire perpétuel, y déclara que la Devise de celui qui a remporté le prix pour cette année, étoit *Deus nobis hac otia fecit.* Le même Mr. de Fontenelles fit ensuite l'éloge de feu Mr. Nicolas Hartſøker, Membre de l'Academie, mort à *Utrecht* le 10. Decembre 1725. Il parla de ses premieres études des Mathematiques faites à l'insçu de son Pere, de son inclination pour la Physique, des petits Microscopes qu'il inventa, & par le moyen desquels il découvrit des animaux dans la semence des animaux mâles. Il fallut l'adresse de cet habile Academicien dans le choix des mots, pour sauver en cette occasion la modestie des Auditeurs; il s'en acquitta avec sa délicatesse ordinaire. Il parla ensuite des differens Ouvrages de Mr. Hartſøker, du commerce qu'il eut avec les Sçavans de l'*Europe*, & des honneurs qu'il reçut des grands Princes auprès desquels il eut accès. La lecture de cet éloge fut écoutée avec beaucoup d'attention. Le beau stile de Mr. de Fontenelle, & la grace qu'il a à le débiter, ravissoit tous les assistans. Il laissa une grande idée du digne Membre que l'Academie vient de perdre. On n'a pas encore nommé celui qui doit lui succeder.

Le sujet du prix fondé par feu Mr. Rouillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de *Paris*, est l'*explication de la cause generale de la pesanteur.* Ce prix devoit être distribué l'année prochaine, mais il ne le sera qu'en 1728., parce que la diminution des rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considerable; & il sera de 2500. livres

au lieu de 2000. qu'il devoit être aux termes du Testament.

Le Duc de la Force, Pair de France & Protecteur de l'Academie Royale des belles Lettres, Sciences & Arts établie à *Bordeaux*, propose aux Sçavans un prix qu'il renouvelle tous les ans, c'est une Médaille d'or où sont gravées d'un côté ses Armes, & de l'autre, la Devise de l'Academie. Ce prix sera distribué le premier jour de Mai de l'année prochaine 1727. L'Academie le destine à celui qui donnera le sisteme le plus probable sur la cause de *la variation de l'Aiguille aimantée*.

Il sera libre d'envoyer les Dissertations en François ou en Latin, au bas desquelles il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un Biller séparé & cacheté la même Sentence avec son nom & son adresse. Les Dissertations ne seront reçues que jusqu'au premier Janvier inclusivement.

Les Paquets seront adressés à Mr. Sarrau, Secrétaire de l'Academie à *Bordeaux*, Ruë de *Gourgues*, ou au Sr. Brun, Imprimeur de cette Compagnie, Ruë *St. James*, affranchis de port. *A Bordeaux le premier Mai 1726.* Celui qui a remporté le prix de cette année 1726. sur le *flux & reflux de la Mer*, est le R. P. Jacques Alexandre, Religieux Benedictin du Monastere de *Bonne-Nouvelle* à *Orleans*.

IV. *Hollande.* Le premier Mai la Compagnie des Bourgeois, dite du Drapeau bleu, fit à la *Haye* la ceremonie ordinaire de planter le *May*, qui étoit orné des Devises suivantes.

POUR LES SEIGNEURS ETATS GENERAUX.

In dubiis crescit constantia rebus.

Par les difficultez la constance s'accroît.

des Princes &c. Juillet 1726. 13
Pour les Etats d'Hollande & de Westfrise.

Dulci pro libertate laborant.

C'est pour la liberté qu'ils travaillent sans cesse.

Pour la Princesse de Nassaw Orange.

Splendet avis atavisque potens.

De ses Ayeux en elle on voit briller la gloire.

Pour le Prince de Nassaw Stadhouder.

Stimulat præcordia virtus.

La vertu lui sert d'Aiguillon.

Pour les Magistrats de la Haye.

Amor civium fructus justitia.

De l'équité l'amour est le tribut.

Pour le Colonel Assendelft Bourguemaitre.

Consilio manueque.

Egal pour le Conseil & pour l'exécution.

Les Oeuvres de Mr. de St. Evremont viennent d'être réimprimées de nouveau chez Cowens & Mortier, Libraires à *Amsterdam*, en 7. vol. in 12. Cette Edition est publiée sur les Manuscrits de l'Auteur avec sa vie par Mr. Desmaiseaux, & on y trouve le mélange curieux des meilleures pièces attribuées à Mr. de St. Evremont, & de quelques autres Ouvrages rares & nouveaux. Le tout enrichi de figures gravées par B. Picart le Romain.

On a sujet de se plaindre du Libraire qui a imprimé par souscription à la Haye, & qui débite les *Trophées de Brabant*, &c. en 2. vol. in fol., ayant fait payer ce Livre aux Soucrivains, deux ans avant de leur délivrer l'Ouvrage, 32. florins d'Hollande, & le débitant actuellement en détail sur le pied de 27. Ce procédé, qui est tout-à-fait hors des règles,

est

est capable de faire perdre le goût des souscriptions, en faveur desquelles on n'est déjà pas fort prévenu, par l'abus qu'en ont fait jusqu'ici la plupart de ceux qui les ont proposées.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Tout est prêt pour les prochaines couches de la Reine, & le Roi a déjà fait inviter par l'un de ses Secrétaires d'Etat les Ministres & les Grands de se rendre dans ce tems-là dans les Appartemens de S. M. Le 30. Avril l'Academie Royale en Corps eut l'honneur de présenter au Roi & à la Reine le premier Tome du nouveau Dictionnaire en Langue Castillane que cette Academie a composé, & tous les Academiciens furent admis à baiser la main à L. M. & au Prince des *Asturies*. Le premier Mai on celebra à la Cour avec une magnificence extraordinaire la Fête de *St. Philippe*, dont le Roi porte le nom. Le Marquis de Quelus devoit faire un voyage à la Cour de *France*; mais son départ est différé de quelque tems. La Marquise, veuve du feu Marquis de Ledesma, est partie pour se rendre par la *France* sur les Terres situées en *Flandres*; & le bruit qui avoit couru du mariage de cette Dame avec le Duc de Bournonville ne s'est pas confirmé. Le Gouvernement de *Jaca*, vacant par la nomination du Comte de Charni à celui de *Centa*, a été donné à Dom Pierre de Châteaufort, General Major. On assure que la Cour se rendra dans

peu à *Aranjuez* pour y rester jusqu'à la veille de la Fête du *St. Sacrement*.

II. L'Escadre Angloise qui est partie pour les *Indes Occidentales*, & celle que l'on équipe actuellement en *Angleterre* pour la *Mediterrannée*, paroissent déranger les mesures qui avoient été prises en cette Cour, & les Grands du Royaume toujours mécontents de la grande élévation du Duc de *Riponda*, & de voir un Etranger à la tête des affaires, n'ont pas manqué de saisir cette occasion pour décrier sa conduite. Il n'est pas vrai, comme nous le dimes le mois dernier, que le Duc de *Warton* ait paru ici revêtu de l'Ordre de la *Farretiere*; le Colonel *Stanhope*, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, trompé, dit-on, par quelques rapports auxquels il avoit trop legerement ajouté foi, en avoit effectivement donné avis à sa Cour, & c'est ce qui a occasionné ce faux bruit. Ce Seigneur se tient toujours ici avec le Duc d'*Ormond* qui s'y est rendu de sa résidence de *Valladolid*; & par les frequens entretiens qu'ils ont avec divers Ministres, on s'imagine qu'ils négocient quelque chose en faveur du Chevalier de *St. George*, aux intérêts duquel on les dit fort attachez. L'Ambassadeur d'*Angleterre* remit dernièrement au Roi une Lettre de S. M. Britannique, sur laquelle il s'est tenu diverses Conférences au *Buen-Retiro*; & Son Excellence a depuis renvoyé à *Londres* cet Exprés, dont elle attend le retour avec impatience. Le 6. le Comte de *Konigseck* renvoya aussi à *Vienne* un Courier qu'il en avoit reçu quelques jours auparavant, avec la reponse de S. M. aux dépêches qu'il avoit apportées, mais qui sont tenues fort secretes. On a seulement appris par cet Exprés la nouvelle de l'accession de l'Empereur au Traité de *Stokholm* conclu en 1724. entre la *Suede* & la *Rus-*

sie, ce qui a causé beaucoup de joye à cette Cour, qui a lieu de fonder de grandes espérances sur cette nouvelle Alliance, à laquelle on ne doute nullement qu'elle ne s'intéresse. On confirme que le Roi a résolu de former deux Camps de 10. à 12000. hommes chacun, l'un à *Sigüenza* dans la *Castille-Neuve*, & l'autre à *Soria* dans la *Vieille Castille*. Les Gardes du Corps ont ordre de se tenir prêts à marcher, & il est défendu aux Officiers de s'absenter de leurs postes sans un congé exprès de la Cour. Le 10. on publia un Decret par lequel le Roi proroge de trois mois le délai accordé pour porter aux Hôtels des Monnoyes les Reaux, demi-Reaux, pièces de deux, de Plate ancienne, qui ne sont pas de la taille, du titre, & du poids de ceux qui ont été nouvellement fabriquez, de même que toute la Plate ancienne qui avoient la valeur de la nouvelle, & les Reaux de huit & de quatre fabriquez à *Seville* en 1718., qui seront refondus. afin que toute la Monnoye du Royaume soit au même titre & au même coin.

III. Nous avons à annoncer un événement peu prévu, qui est la disgrâce de Mr. le Duc de Ripperda, premier Ministre, & aux circonstances près que l'on débite différemment, elle se confirme de toutes parts. Six mois avoient suffi pour élever ce Seigneur au faite des grandeurs, & la bonté du Roi ne lui laissoit plus rien à désirer, mais chargé de l'administration de toutes les affaires d'un grand & puissant Royaume; accablé, pour ainsi dire, d'honneurs, de biens, & d'Emplois, à peine a-t-il goûté les douceurs d'une si brillante situation; que sa chute a été encore plus rapide, & tout cela s'est dissipé comme une ombre. Belle matiere à reflexion sur l'instabilité de la fortune, & l'inconstance des hommes, si tout ce que l'on en dit n'étoit pas

par des idées usées & rebatuës ; disons donc sur la folie des hommes, qui recherchent avec tant de passion les fausses faveurs, & qui se livrent si àveuglement & si légèrement à ses caprices : Heureuse mediocrité, tranquille indifférence, si peu désirées & si peu recherchées, que vous êtes préférables à tout ce vain éclat, & que le sort de ceux qui savent vous goûter est doux.

Mr. le Duc de Ripperda est originaire Hollandois, d'une Noble & ancienne Famille. Etant chargé des affaires de la Republique auprès de *Philippe V.*, il quitta il y a quelques années le service des Seigneurs Etats Generaux des *Provinces Unies* pour passer à celui de ce Prince, auquel il s'est depuis attaché ; mais peu employé dans le Ministère, à peine étoit-il connu, lors qu'au mois de Septembre dernier, on lui confia l'importante Négociation du Traité de *Vienne* entre l'Empereur & le Roi d'*Espagne* qu'il conclut heureusement, & voilà l'époque de sa grandeur. De retour à *Madrid*, le Roi l'honora d'une confiance particuliere, du titre de Duc, & de Grand d'*Espagne* ; le chargea de l'Emploi de son premier Ministre, & dans l'espace de six à sept mois l'éleva au plus haut degré auquel un Courtisan puisse aspirer ; & c'est au bout d'un terme si court que par un revers fâcheux, l'époque de sa décadence est fixée. Que ce soit l'envie ou la jalousie qui aient occasionné sa disgrâce, & la faveur sans bornes dont le Roi l'honorait, qui lui aient suscité des ennemis secrets, ou l'irregularité de sa conduite dans l'administration des affaires infinies dont il étoit chargé, c'est ce qu'on ne peut précisément dire quant à présent. Voyons seulement comme on rapporte que la chose s'est passée.

Le Roi ayant insinué au Duc de Ripperda que

jugeant à propos pour le bien de son service, de le décharger de ses trop grandes & continuelles occupations, S. M. avoit chargé Mr. d'Orendain Marquis de la Paz, d'une partie de l'administration des Finances. Ce Ministre s'emporta si fort là-dessus, qu'oubliant le respect dû à ce Monarque, il répondit inconsidérément que S. M. pouvoit aussi le décharger de toutes les autres affaires. Le Roi lui repliqua avec beaucoup de moderation qu'il y penseroit, & S. M. ayant proposé la chose dans le premier Conseil qui se tint, lui fit remettre le 16. un Decret par lequel il étoit démis de tous ses Emplois, en lui assignant néanmoins une pension de 3000. pistolles, sous la condition de ne point sortir du Royaume. Le Duc, qui avoit d'abord quitté l'Appartement qu'il occupoit au Palais, & qui s'étoit retiré dans l'Hôtel qu'il avoit en Ville, n'eut pas plutôt reçu ce Decret, qu'il se rendit chez Mr. vander Meer, Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux, pour lui demander sa protection dans une aussi accablante extrémité ; mais ce Ministre y rencontrant quelques difficultés, s'en excusa sur les pouvoirs trop bornés qu'il avoit de L. H. P. ses Maîtres, qui ne lui permettoient pas de prendre part dans une affaire si délicate, & lui offrit de le conduire dans son Carosse chez le Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, qui lui accorda l'azile qu'il lui demandoit, & le reçut dans sa Maison. La Cour en ayant eu connoissance, en parut fort surprise, & s'informa d'abord du sujet d'une retraite si précipitée. Le Duc répondit qu'il l'avoit fait pour se mettre à couvert de la furie de ses ennemis, ne se croyant pas en sûreté dans son propre Hôtel après sa disgrâce subite ; on lui repliqua qu'on n'acceptoit pas cette défaire, puisqu'il devoit s'en avoir qu'il auroit dû être plus en sûreté sous

des Princes &c. Juillet 1726. 19

l'Autorité du Roi, que sous les privilèges & franchises d'un Ministre Etranger : sur quoi S. M. fit envoyer un Détachement de Grenadiers pour garder les avenues de l'Hôtel de Mr. Stanhope, & prévenir l'évasion de Mr. de Ripérda, & S. M. le fit redemander à Mr. l'Ambassadeur, qui donna des assurances qu'il ne sortiroit pas de sa Maison, & qu'il repondoit de sa personne. Sur cette réponse la Cour jugea à propos de retirer une partie du Détachement, mais d'en laisser suffisamment pour observer l'Hôtel de Mr. de Stanhope; & on a dépêché divers Exprés aux Cours de *Vienne* & de *Londres*. Le même jour on investit l'Hôtel du Duc de Ripérda, où l'on faisit tous les papiers & effets; & on assure que l'Exprés qui a été envoyé à *Vienne* est porteur d'un ordre d'y mettre aux arrêts le Baron de Ripérda son Fils, qui est actuellement en cette Cour, revêtu du caractère de Ministre d'*Espagne*.

Après une disgrâce aussi éclatante, on doit bien s'attendre que le Duc de Ripérda va être chargé de toutes les iniquitez & de tous les mauvais succez qui arriveront. C'est le sort ordinaire des malheureux, & ce n'est pas la moindre épreuve qu'un Ministre disgracié ait à soutenir dans l'adversité. Cela se vérifie déjà par les accusations énormes qu'on forme contre lui, & dont les principales sont, d'avoir révélé le secret des affaires d'Etat, ce qui a occasionné, dit-on, l'envoi que l'*Angleterre* a fait d'une Escadre dans les *Indes*, & l'équipement de celle destinée pour la *Méditerranée*; d'avoir détourné à son profit 4. millions de pièces de huit, & retardé le payement des Subsidies que la Cour s'étoit engagée de fournir à l'Empereur, dans le dessein d'empêcher l'exécution de quelques Articles les plus intéressans, stipulez dans le dernier Traité

de *Vienne*, dont il avoit tout le secret ; d'avoir entretenu des correspondances illicites avec l'Ambassadeur d'*Angleterre*, chez lequel il s'est réfugié ; d'avoir traversé le Comte de Kônigseck, Ambassadeur de l'Empereur, dans ses Négociations à *Madrid* ; & d'avoir voulu engager la *Porte* dans des intrigues contraires aux intérêts de l'Empereur & de l'*Espagne* ; ce qui est, dit-on, justifié par des Lettres, que l'on assure avoir recouvrées, signées de sa main. Il me semble qu'on ne doit pas être si-tôt obligé de charger la mémoire de ce premier Ministre de faits si odieux, sur des bruits sans certitude, & peut-être répandus pour décrier sa conduite & la flétrir. On connoît la malignité des hommes, & leur acharnement à perdre sans ressource tout ce qui peut leur faire obstacle, & il est d'ailleurs peu croyable qu'un Ministre ait si fort manqué à son devoir & à la reconnaissance, pour avoir abusé jusqu'à ce point de la confiance d'un si bon & si genereux Maître. Comblé de biens & d'honneurs, que pouvoit-il esperer de plus pour satisfaire son ambition, quelque démesurée qu'elle pût être ? Mais quoiqu'une pareille idée repugne, on se sent porté d'autre part à croire que le sage Monarque qui vient de lui retirer sa confiance & sa protection, ne l'a pas fait sans un juste sujet. Peut-être que son manque de respect pour son Souverain & son Bienfaiteur, comme nous l'avons rapporté ci-dessus, & sa retraite trop suspecte chez un Ministre Etranger, lui auront attiré en partie ce malheur : c'est une conduite assez punissable, & il ne seroit pas étonnant que cela seul en fût le sujet.

IV. Le Roi a déjà disposé d'une partie des Charges que possédoit le Duc de Riparda son premier Ministre. La Secrétairerie de la Guerre a été rendue au Marquis de Castelar ; celle des dépêches

au Marquis de Grimaldo ; la Surintendance des Finances à Dom François Ariaza ; la Surintendance du Tabac à Dom Jacob de Flor de Zubaran ; celle des Rentes generales à Dom Manuel Martinez ; celle des Salines , à Dom Manuel Suada ; le Gouvernement de la Compagnie à Dom François de Olono ; & la Secretairerie d'Etat, de la Marine, & des *Indes*, à Dom Joseph Patinos. Toutes ces Charges avoient été possédées par ces mêmes Seigneurs avant la grande faveur du Duc de Riperda, qui les en avoit dépouillé pour se les approprier. Ce premier Ministre se tenoit encore le 20. dans l'Hôtel du Colonel Stanhope, Ambassadeur de S. M. Britannique, qui a expédié un Courier à *Londres* pour donner avis au Roi son Maître de la retraite de ce Duc, & demander là-dessus de nouvelles instructions ; entre-téms on a laissé une Garde de 50. à 60. hommes sur les avenues dudit Hôtel pour empêcher son évasion, & on a arrêté plusieurs personnes dont le Duc se servoit, & dont les papiers ont été scellés. Voici l'extrait d'une Lettre concernant cette affaire, qui semble confirmer ce que nous avons dit ci-devant, du peu d'apparence qu'il y avoit que le Duc de Riperda fût coupable des exces & des crimes dont on l'accuse, ce qui laisse entrevoir que le sujet de sa disgrâce est fondé sur toute autre chose.

„ Le Marquis de la Paz a écrit au Colonel Stan-
„ hope pour lui faire sçavoir, que le Roi ayant appris
„ que le Duc de Riperda ne s'étoit retiré auprès
„ de lui que pour éviter la fureur du peuple, S.
„ M. le prendroit sous sa protection, & auroit
„ soin de sa sûreté, s'il vouloit retourner dans son
„ Hôtel : sur quoi le Colonel Stanhope répondit
„ qu'il n'avoit encore pû porter le Duc à cette re-
„ solution. Cette réponse ayant été portée au Con-

„ seil de *Castille*, il s'assembla pour en délibe-
 „ rer, & l'on y mit en question, si l'on pouvoit,
 „ sans violer le Droit des Gens, enlever par for-
 „ ce le Duc de Riperda, d'autant qu'il n'étoit plus
 „ au service de S. M.; qu'il n'étoit pas né Espa-
 „ gnol, & que bien loin qu'il eût rien à sa char-
 „ ge, il avoit été au contraire honoré de pensions
 „ considérables. Le Colonel Stanhope dans une Au-
 „ dience qu'il eut du Roi le 18., représenta à S. M.
 „ que le Duc de Riperda souhaitoit de se retirer dans
 „ un Couvent, jusqu'à ce qu'on eut examiné son
 „ affaire, & qu'en cas qu'il ne fut trouvé coupable
 „ d'aucune malversation, il demandoit à retourner
 „ dans sa Patrie pour y finir ses jours en repos:
 „ sur quoi le Roi a différé de s'expliquer jusqu'à
 „ ce qu'il en ait délibéré.

Cette Lettre est de Madrid du 21. Mai.

Le 15. le Prince Dom Emanuel, Infant de *Por-
 tugal*, arriva ici de la Cour de *Vienne*. Dom Gas-
 par Giron, Majordôme du Roi, l'étoit allé rece-
 voir de la part de S. M. à *Alcala*, où deux Ca-
 roffes des Ecûries Royales l'attendoient. Ce Prin-
 ce escorté d'un Détachement des Gardes du Corps
 qui étoient allés à sa rencontre à une demi lieuë
 de *Madrid*, fut conduit au Palais, où L. M. lui
 rendirent tous les honneurs possibles, & ayant été
 conduit de là à son Hôtel, un Détachement des
 Hallebardiers & un autre des Gardes Espagnoles
 & Walones y monterent la Garde par ordre du
 Roi, qui a voulu qu'on lui rendît les mêmes hon-
 neurs qu'à un Infant d'*Espagne*.

V. *Cadix*. Le Vaisseau la *Nôtre Dame de l'Es-
 pérance*, parti de *Carracas* le 3. Decembre dernier,
 arriva ici sur la fin d'*Avril*, chargé de 2509. boîs-
 seaux

seaux de Cacao, de 16. Caisses de Chocolat préparé, & de 1402. pesos, 4. Reaux en Monnoye d'argent. Quelques jours après la *Trinité*, autre Vaisseau commandé par le Capitaine Dom Diego Arizon y arriva aussi de la *Nouvelle Espagne* avec une riche cargaison, tant en argent qu'en Marchandises. On mande de *Gibraltar* que le Vice-Amiral Sommelsdich, commandant l'Escadre Hollandoise, étoit entré dans la Baye de cette Ville, après avoir donné la chasse à un Corsaire d'*Alger* qu'il avoit contraint de se faire échoïer sur un banc près de *Tetuan*; que le Capitaine Lange Hollandois, avoit si fort maltraité un autre Corsaire nommé *l'Orange*, monté de 50. Canons & de 260. hommes d'équipages, qu'il l'avoit obligé de se retirer à *Oran* tout délabré, ayant perdu près de 100. hommes dans le combat; que sur les avis qu'on avoit reçu, que presque tous les Corsaires d'*Alger* étoient en course, & étoient entrés dans l'*Océan*, après avoir passé le Détroit, l'Amiral Sommelsdich s'étoit remis en Mer pour leur aller donner la chasse. On vient de publier un Decret qui proroge jusqu'au dernier Août le cours des pièces de 2. Reaux & demi, après lequel tems elles seront mises au Billon. Le 6. il partit de cette Baye 4. Vaisseaux chargez d'Artillerie, de Boulets, de Poudre & de Munitions de guerre pour la *Havana*; & on équipe 4. autres Vaisseaux de guerre, pour transporter des Troupes à *Cartagene*.

VI. *Barbarie. Ceuta*. On apprend que le Comte de Charoi qui commande dans cette Place, ayant fait sortir quelques Détachemens de sa Garnison sur les Môres qui en continuent le blocus, les avoit fait atraquer par deux endroits differens; qu'il y en avoit eu un grand nombre de tuez, & qu'une partie de leurs travaux avoient été comblez, que

que cette action qui avoit duré près de trois heures, n'avoit coûté que très-peu de monde aux Espagnols.

VII. *Portugal. Lisbonne.* On celebra à la Cour le 2. Mai avec beaucoup de pompe l'anniversaire de la Naissance de l'Infant Dom Carlos. Le Duc d'Abrantes est sur son départ pour se rendre à son Ambassade de *Madrid*; & le Roi a nommé au Gouvernement de *Sylves* dans le Royaume des *Algarves*, Dom Diego Menezes de Tavora, Trésorier de la Reine. S. M. a fait de grandes gratifications aux Soldats qui sont à son service dans les *Indes*, & à ceux qui se sont embarquez sur les Vaisseaux destinez pour ce País. Les Directeurs de la Compagnie de *Corisco* sollicitent à la Cour la liberté d'envoyer tous les ans à *Goa* un Vaisseau, ou tout au moins de pouvoir négocier sur les Côtes d'*Affrique* & de *Guinée*, sans néanmoins être obligée d'y tenir aucun Comptoir, & cela pour la dédommager des pertes qu'elle dit avoir faites depuis quelque tems, mais on ne voit pas que la Cour ait pris là-dessus aucune résolution qui soit favorable à cette Compagnie. Dans la Conference que tint le 21. du mois dernier l'Academie Royale des Sciences, le P. D. Gaetano de Souza declara qu'il avoit composé un Catalogue Historique des Papes, Cardinaux, Archevêques & Evêques de la Nation Portugaise qui ont possédé des Eglises hors de ce Royaume, parmi lesquels se trouvent deux Papes, un Antipape, 17. Cardinaux, & 170. Archevêques ou Evêques.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le Pape, accompagné du Sacré College, des Archevêques & Evêques qui se trouvoient en cette Ville, descendit processionnellement le jour de *Pâques*, & en Habits Pontificaux dans la Basilique de *St. Pierre*, où il celebra la grande Messe. S. S. se rendit ensuite à l'Autel de *St. Pierre* & de *St. Paul*, où on lui presenta les principales Reliques qui y sont en dépôt, & étant montée sur la grande Loge, Elle donna de là la benediction à une grande foule de peuple, au bruit des décharges du Canon du Château *St. Ange*. L'après-midi le Pape alla visiter l'Eglise de *Ste. Marie-Majeure*: le lendemain S. S. accompagnée du Sacré College, entendit dans la Chapelle *Sixtine* la Messe celebrée par le Cardinal Zondadari; & sur le soir Elle alla au *Quirinal* visiter le Cardinal Paulucci qui garde toujours le lit. Le 22. Avril 12. Cardinaux allerent complimenter le Chevalier de *St. George* sur les Fêtes, & le jour suivant 10. d'entr'eux, s'étans rendus au Monastere de *Ste. Cecile*, firent les mêmes complimens à la Princesse son Epouse. On commence à voir quelque jour à leur reconciliation, à laquelle les Cardinaux Fabroni & Imperiali n'auront pas peu contribué. Le Chevalier de *St. George* congédiera, dit-on, le Duc & la Duchesse d'Yverness, qui, à ce que l'on assure, a déjà ordre de quitter le Palais, & d'aller loger ailleurs, & la Princesse donnera pareillement congé à Mademoiselle

demoiselle Schelden qui se retirera en *France* ; mais on croit que cette réünion ne se fera qu'après l'arrivée du Prince Sobieski qui est attendu de *Pologne*, & au devant duquel le Chevalier de St. George ira jusqu'à *Venise*. Le 26. ce Prince partit avec peu de suite pour *Orvieto*, où se trouve le Cardinal Gualthieri. Le Cardinal Conti est allé prendre les bains d'*Ischia* ; la Princesse de Piombino est partie pour *Venise* ; & le Cardinal Imperiali pour *Genzano*. Le Pape a remis au Cardinal Pico, Chef de la Congregation des Rites, les Decrets pour la Canonization du Bienheureux *Loüis de Gonzague* Jésuite, & de la Bienheureuse *Agnès de Monte Pulciano*, Religieuse Dominicaine. La ceremonie s'en fera en deux fois, l'une au mois de Septembre prochain, & l'autre au mois de Decembre. Le Connétable Colonna est allé avec plusieurs autres Seigneurs à *Civita-Vechia*, voir la Fête qui s'y celebre tous les ans le jour de *Ste. Ferme*, & en même-tems lancer à l'eau la principale Galere du Pape.

II. Il est arrivé ici de *Paris* deux Docteurs de *Sorbonne*, qui sont M^{rs}. Salmon & de Lan, qu'on ne voit pas de fort bon œil à cause de leurs sentimens peu conformes à ceux de cette Cour ; & un Pere Dominicain de la *Minerve* étant soupçonné d'avoir eu quelque relation avec eux, a été, dit-on, mis hors du Convent. Le 27. le Pape alla coucher à *St. Jean de Latran* pour être à portée le Dimanche au matin d'en consacrer l'Eglise, qui est son Titre Patriarchal. Après cette ceremonie, qui se fit en presence de six Cardinaux, S. S. fit celle de consacrer l'Autel de *St. Pierre*, ensuite de quoi Elle passa dans l'Apartement des Chanoines, où avant de se mettre à table Elle servit à manger à 7. pauvres qu'elle avoit fait habiller de neuf, & le

le soir Elle revint au *Vatican*. Le premier Mai le Duc de Sforza Cesarini fut mis au Château *St. Angelo* par ordre du Pape, ce qui surprit beaucoup, à cause de la faveur particuliere dont S. S. honore ce jeune Seigneur. Le sujet de sa détention a été d'avoir pris des engagemens avec la Fille du Prince Justiniani, après avoir signé son Contrat de Mariage avec la Fille du Prince Ruspoli, dont le Pape lui-même & le Cardinal Corsini ont menagé l'alliance; mais le Cardinal Cinfuegos s'est si efficacement employé pour sa liberté, que le lendemain elle lui fut renduë. Le Cardinal de Polignac est allé prendre l'air à *Frascati*; & au commencement de ce mois les Cardinaux Fieschi, Caraccioli, Giudici, Pipia, & Gozzadini étoient dangereusement malades. On a publié par une notification écrite à la main le Decret du dernier Concile de *Latran* qui défend aux Seculiers sous peine d'excommunication d'entrer dans les Chapelles des Eglises pendant qu'on y celebre les Saints Mysteres. C'est au Prince Electoral de *Saxe* que le Pape a envoyé l'Epée qu'il benit la veille de Noël, & la *Rose d'or*, à la Princesse son Epouse.

III. Il vaque un sixième & un septième Chapeau dans le Sacré College, par la mort des Cardinaux Piazza, Evêque de *Faenza*, & Fieschi, Archevêque de *Genes*, qui moururent dernièrement dans leurs Diocèses. Les Benefices dont étoit pourvû le premier, qui sont deux riches Abbayes situées dans le *Milanois* & le Royaume de *Naples*, & chargées de deux pensions différentes de 500. écus chacune, en faveur des Cardinaux Marsoschi & J. B. Altieri, ont été données par le Pape au Cardinal Davia; & l'Evêché de *Faenza*, chargé aussi d'une pension annuelle de 300. écus pour Mr. Merlini, a été conféré au Pere Ceivioni, General

neral des *Augustins*. Le Cardinal Davia quitte son Evêché de *Rimini*, pour venir faire sa résidence à *Rome* où il a loué l'Hôtel du feu Cardinal Valemاني; le Pape en a disposé en faveur de l'Evêque de *Veroli*, & de ce dernier Evêché, en faveur de l'Abbé de la *Trape Pesangri*. Le Pere Franchi Dominicain Genoïis a été nommé à l'Archevêché de *Genes*, sur lequel le Pape a réservé une pension de 500. écus que S. S. accorde au Cardinal Marini, & une autre de pareille somme au Cardinal Imperiali. Pour ce qui est des autres Benefices dont jouissoit le Cardinal Fieschi, qui sont deux Abbayes de 1000. écus chacune, Mr. Vincenti qui en avoit la survivance, s'en est mis en possession. Cette Eminence laisse 100000. écus d'argent comptant qu'elle destinoit à la Canonization d'une Beate de sa Famille; mais étant mort *ab intestat*, ce dessein ne sera pas exécuté. Le 5. on tint en presence du Pape une Congregation des Rites, à laquelle intervinrent 18. Cardinaux, dans laquelle on passa le Decret pour la Beatification de la Sœur Hyacinthe Marefcotti, Tante du Cardinal de ce nom; & le 6. il s'assembla chez le Cardinal Barberini une Congregation composée des Cardinaux Origho, Belluga, & Petra, & de Mr. Lambertini leur Secrétaire, sur des matieres du dernier Concile. S. S. vient de signer 3. Brefs, le premier en faveur de l'héritier du feu Cardinal Valemاني; le second qui donne pouvoir au Cardinal Corradini d'infliger les châtimens qu'il jugera convenables à ceux qui auront fraudé la Daterie; & le troisième pour mettre à couvert de toutes recherches les Officiers de la Tresorerie Apostolique, en cas que les Papes ses Successeurs voulussent leur demander compte de quelques meubles qu'on a jugé à propos de vendre. On a envoyé par ordre
de

de S. S. 4000. écus à *Benevento*, pour être employez à embellir l'Eglise de *St. Philippe de Neri*.

IV. Le départ précipité du Chevalier de *St. George* a beaucoup intrigué ceux qui observent les démarches de ce Prince. Comme on a été quelque tems sans sçavoir la route qu'il avoit prise, chacun s'est donné carrière sur ce voyage qui paroissoit mystérieux ; mais son retour d'*Orvieto* a fait cesser tous les bruits bizarres que son absence avoit occasionné. Ce Prince revint ici le 6., & le 10. il retourna à *Albano* avec son Fils aîné, après avoir été rendre visite à la Princesse son Epouse. Ce jour-là le Cardinal *Coscia* revint de *Benevento*. S. Em. fut rencontrée hors la Porte de *St. Jean* par le Prince & la Princesse de *Monte-Mileto* qui la conduisirent à leur Palais, d'où elle se rendit peu après au *Vatican* pour saluer le Pape qui la reçut avec beaucoup d'affection. Le Comte *Mischeski* Polonois qui étoit en cette Ville, est retourné en *Pologne*, chargé de la part de S. S. de riches presens pour le Roi, le Prince Royal & Electoral son Fils, & la Princesse son Epouse. Le Comte de *Lagnasco*, Envoyé de S. M. Polonoise, est aussi sur son départ pour retourner à sa Cour, étant informé qu'il doit être relevé incessamment par un Ambassadeur Extraordinaire que le Roi son Maître est sur le point d'envoyer ici. Dom *Antoine Jugon* natif de *Catalogne*, est arrivé en cette Ville, revêtu du caractère d'Agent de l'Empereur pour les affaires d'*Espagne*. Le Duc de *Beauford* Anglois, & Neveu du Duc d'*Ormond*, s'y est aussi rendu. Ce Seigneur a déjà eu plusieurs conférences avec le Chevalier de *St. George*, & a reçu de grosses remises de *Londres* & d'*Amsterdam*, ce qui suppose qu'il fera ici quelque séjour. Mr. *Fiorelli* a été déclaré Prélat Domestique du Pape,

Pape, & Referendaire des deux Signatures; & le Neveu du Cardinal Paulucci a été gratifié d'une riche Abbaye dans le *Cremonois*, sur la résignation que lui en a faite cette Eminence. Le Cardinal Fabroni eut le 17. une nouvelle attaque d'apoplexie, dont il est fort mal. Les Jesuites de cette Ville ont fait chanter dans leur Eglise de *St. Ignace*, avec une pompe extraordinaire, le *Te Deum* en actions de grâces de ce qu'ils ont obtenu le Decret pour la Canonization du Bienheureux *Louis de Gonzague*.

V. *Naples*. Le Pape a envoyé des Ornaments estimez 4000. Ducats à l'Eglise des Peres de l'Oratoire de *St. Philippe de Neri* son Patron. Le Cardinal Colcia, qui est passé sur les Terres de ce Royaume allant à *Benevento*, a été reçu sur les Frontieres avec toute la distinction dûe à son rang, & accompagné jusqu'à *Caponè*. Le 2. Mai cette Eminence arriva ici revenant de son voyage, & descendit au Palais, où elle a été splendidement reglée par le Cardinal d'Althan. Le 4. elle partit pour retourner à *Rome*, fort satisfaite des grands honneurs qu'on lui a rendus en cette Ville. Le 13. le Cardinal Viceroi reçut les complimens de la principale Noblesse à l'occasion de l'anniversaire de la Naissance de la Ser. Archiduchesse, Fille aînée de l'Empereur. Il y eut Chapelle publique au Palais où l'on chanta le *Te Deum* en Musique au bruit des décharges de l'Artillerie des Châteaux; & le soir on representa sur le Theatre de *St. Barthelemi* l'Opera intitulé *Sesoftrate*. Dom Antoine Giovini, Regent & Lieutenant de la Chambre Royale, a été honoré par l'Empereur du titre de Duc.

VI. *Genes*. Ce fut le premier Mai sur les trois heures de l'après-midi, que mourut ici le Cardinal

des Princes &c. Juillet 1726. 31

mal Fieschi, Archevêque de cette Ville, âgé de 84. ans. Son Corps fut exposé pendant trois jours sur un magnifique lit de parade dans le grand Sallon du Palais Archiepiscopal qui étoit tendu de noir; & le 5. on fit les Obsèques avec une pompe extraordinaire dans l'Eglise Cathedrale, où on avoit élevé un magnifique Mausolée. Le Doge & tous les Colleges y assisterent en ceremonie, & le soir le Corps de S. Em. ayant été mis dans un Cercueil de plomb, fut inhumé dans la Chapelle de sa Maison. C'est le Pere Marie Franchi *Genois*, Dominicain, qui est nommé pour remplir le Siege vacant, & le 12. on en reçut la nouvelle par un Exprés dépêché de *Rome*. L'Abbé del Maro Exviceroi de *Sardaigne*, est passé par ici retournant à la Cour de *Turin*; & le Marquis Guicciardi est attendu en cette Ville avec le caractère d'Envoyé Extraordinaire de l'Empereur. Il est sorti du Port deux Galeres pour aller en course sur les Corfaires de *Barbarie*. On équipe en diligence 2. Vaisseaux de Guerre pour aller donner la chasse à trois de ces Pyrates qui desolent les Côtes; & une nouvelle Galere a été lancée depuis peu à l'eau. Une Barque de *Dulcigno* a pris un Bâtiment de *Sarvonne*, dont le Capitaine & trois Officiers ont mieux aimé se faire tuer que de se rendre; mais l'Equipage a été fait esclave, & les Turcs n'ayant pû enmener le Vaisseau, l'ont laissé à l'ancre après en avoir transporté tous les effets sur leur bord.

VII. *Venise*. On continuë de parler d'une Neutralité en faveur des Princes d'*Italie*, & on assure que cette Republique s'est déjà declarée là-dessus. C'est Mr. Cavalli, qui avoit achevé son terme, que Mr. Grimani a remplacé dans la Charge de Provediteur de l'Armée. Mr. Sorano va relever Mr. Barbon Morozini à l'Ambassade de *France*;

&c

& on équipe le Vaisseau de Guerre la *Grande Couronne*, à bord duquel Mr. Jean Delfino doit s'embarquer, pour aller à *Constantinople* en qualité d'Ambassadeur Ordinaire. Le Comte de Colloredo, Ambassadeur de l'Empereur, ayant été honoré par S. M. I. de la Charge de Grand Marechal de sa Cour, se dispose à retourner à *Vienne* pour en prendre possession; & on apprend que le Comte de Harrach est passé par *Veronne* venant de *Vienne*, & allant à la Cour de *Turin* en qualité d'Envoyé Extraordinaire de l'Empereur. On travaille à l'Artenal à la construction de plusieurs Vaisseaux de Guerre, & à la fonte de diverses pièces de Canon. Mr. Jaques Boldu qui étoit Capitaine du *Golfe*, a été élu par le Grand Conseil Capitaine des Galeres, à la place de Mr. Grimani qui a été fait Provediteur de la Flotte.

VIII. *Flôrence*. A peine le Grand Duc a-t-il été en état de faire ses devotions le jour de *Pâques* dans sa Chapelle, à cause d'une nouvelle attaque de goutte; mais le 28. S. A. R. commença à donner Audience à quelques-uns de ses Ministres. On est fort appliqué à la réduction des intérêts de tous les Monts de pieté à trois & demi pour cent, malgré les plaintes des Propriétaires; & on va travailler à celle des Gabelles, qui jusqu'ici ont rapporté 5. millions & demi par an. On se met en situation d'empêcher l'entrée de cet Etat aux Troupes de quelque Puissance Etrangère que ce puisse être; & la Cour paroît très-éloignée de vouloir entrer dans aucun engagement qui puisse troubler la tranquillité dont on jouit ici. La Princesse *Violante* est à *Villa Lapégio* avec toute sa Cour; & l'Electrice Douairière Palatine est en retraite à la *Quieto*. Les secousses de tremblement de terre, dont

dont nous fimes mention le mois dernier , ont été beaucoup plus violentes à *Siene*.

IX. *Livourne*. Un Vaisseau François arrivé de *Malthe*, rapporte que les Vaisseaux de Guerre de la Religion avoient mis à la voile pour aller en course. Un autre Bâtiment de la même Nation venu d'*Alexandrie*, assure que la peste faisoit de grands ravages dans cette Ville, au *Caire*, & à *Damiette*, & qu'à son départ les principaux du Pais commençoient à prendre leurs mesures pour se retirer. Le 17. Mai on mit en Mer sous le commandement du Chevalier Maréscotti, deux Galeres du Grand Duc pour aller en course sur les Corsaires de *Barbarie*, dont ces Mers sont remplies, & deux Vaisseaux de Guerre Maltois attendoient dans ce tems-là à la hauteur du Cap *Corso* trois Algeriens qui avoient paru aux environs. Un Bâtiment de *Tunis* a pris deux Barques de *Genes*, dont les Equipages ont eu le bonheur de se sauver à terre. On apprend par des Lettres particulieres que les Regences de *Tunis* & de *Tripoli* ont conclu la Paix avec l'Empereur, & qu'elles ont envoyé des Députez à *Constantinople* pour en faire part à la *Porte*.

X. *Modene*. Le 4. Mai on celebra l'anniversaire de la Naissance de S. A. S., qui entra dans sa 72^e. année, par une magnifique Fête à laquelle le Prince Hereditaire assista; mais la Princesse son Epouse ne s'y trouva pas à cause de sa grossesse. Le 6. le Prince Frederic, second Fils du Duc partit pour retourner à *Vienne*. Le Comte Poelgioiso, Envoyé du Comte de Daun, Gouverneur General du *Milanez*, & qui est arrivé ici depuis peu, a été reçu en cette Cour avec beaucoup de distinction; & ce Ministre a rendu visite au Prince Hereditaire qui se tient toujours à *Reggio*.

XI. *Parme*. Le Marquis Arconati, Envoyé de *Milan*, arriva à *Plaisance* le 3. Mai ; & la Cour en ayant été informée, lui envoya aussitôt des Carrosses pour l'amener ici avec toute sa suite au Palais, où on lui avoit préparé un Appartement. Le 4. ce Ministre eut Audience de S. A. S., & le 5. de Madame la Duchesse. Le Prince Jean Frederic de *Modene* est passé par cette Cour retournant à celle de *Vienne*, & a été reçu ici avec tous les honneurs dûs à son rang & à sa naissance. On a contremandé les préparatifs qui se faisoient ici pour la réception de la Reine d'*Espagne*, Douairière du Roi Charles II., sur les avis qu'on a reçu que cette Princesse avoit différé son voyage de *Rome*. Nous en avons parlé dans nos précédens Journaux.

XII. *Milan*. Le General Comte de Daun, Gouverneur General de cet Etat, a fait notifier à l'Agent des *Grisons*, qu'ayant reçu ordre de l'Empereur de conclure avec ses Principaux l'affaire du renouvellement du Capitulat, dont on a si souvent fait mention, ils pouvoient en consequence renvoyer leurs Députés à *Milan*. Les Bagages du Comte de Kônigsleck, Ambassadeur de S. M. I. à *Madrid*, sont passés par cette Ville, de même que ceux du Comte de Harrach, qui va à *Turin* en qualité d'Envoyé Extraordinaire de l'Empereur, & les premiers vont s'embarquer à *Genes* pour *Alicante*. Le General Wallis a été nommé General des Troupes Imperiales en *Sicile*, à la place du General Zumjungen, qui a été envoyé commander en chef celles qui sont dans les *Pais-Bas Autrichiens*. Le 13. Mr. Buffinello, Resident de la Republique de *Venise*, arriva ici ; & Mr. Zucato, son Prédecesseur, partit le 19. pour aller le remplacer à *Naples*. Le Marquis de Grossi, Ministre du Roi de *Sardaigne*, qui est depuis quelque tems

en cette Ville, est déjà entré en conference avec le Marquis de Grimaldi, Envoyé de *Genes*, & avec les Ministres de cet Etat; & on croit qu'un nouveau differend survenu entre S. M. Sardaignoise, & la Republique de *Genes*, au sujet de quelques prétentions réciproques, & dont on apprehendoit les suites, pourra s'accommoder à l'amiable par l'entremise du Comte de Daun. S. Exc. est allé visiter les Fortifications de *Tortone*, & revint le 16. en cette Ville. Le Comte Arconati est revenu de *Parme*; & Mr. Poelgiuso de *Modene*, où ils avoient été envoyez.

XIII. *Turin*. Le Roi a été legerement indisposé. La Princesse de *Piemont* est entrée dans le 8^e. mois de sa grossesse; & on a ordonné des prieres publiques, pour demander à Dieu son heureuse délivrance. On recture les Regimens pour les rendre complets; & on va commencer à réparer les Ouvrages ruinez de *Veruè*, de *Chivas*, & de *Villeneuve d'Asti*. Le Roi devoit aller au commencement de Mai à la *Venerie*; mais deux Couriers, entr'autres un de *Vienne*, qui sont arrivez avec des dépêches d'importance, ont retardé son départ qui a été remis au 15. On parle aussi d'un prochain voyage de S. M. en *Savoie*. L'Abbé del Maro Exviceroi de *Sardaigne*, est revenu de ce Pais, où il a été remplacé par le Baron de Sr. Remi, & a rendu compte de l'état des Places & des forces de ce Royaume. Le 12. on celebra avec beaucoup de magnificence l'anniversaire de la Naissance du Roi, qui entra dans sa 61^e. année. Le Comte de Harrach, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur, est attendu; mais on ignore encore absolument quel est le succès qu'ont ici les Négociations des Cours de *Vienne*, de *Madrid*, & de *France*, par raport aux accessions aux derniers

Traitez conclus. On craint une rupture avec les Genoïs, pour quelque differend survenu entre cette Cour & la Republique ; & on assure que Sa Majesté Très-Chrétienne s'employe à *Rome* pour ajuster à l'amiable ceux entre cette Couronne & le St. Siege, dans l'esperance, dit-on, d'engager par là S. M. à entrer dans le Traité d'*Hannover*.

XIV. *Suisse*. La Cour de *Rome* menace toujours d'excommunication le Magistrat de *Lucerne*. Le Nonce, qui a eu diverses Conferences à ce sujet avec l'Abbé de St. Blaise, Ministre de l'Empereur, est encore à *Astorf*, & on ne voit pas que cette affaire soit en termes d'accommodement ; Mr. Kellers, Secrétaire de la Ville, venant au contraire de mettre au jour un Ecrit contre les entreprises, dit-il, de la Cour de *Rome* sur les prétendus Droits des Magistrats de *Lucerne*, ce qui n'est gueres le moyen de pacifier les choses. Le Pape, dit-on, qui n'a pas voulu prendre sur lui la connoissance de ce differend, en a remis l'examen à une Congregation particuliere de Cardinaux : d'autres assurent que la Bulle d'excommunication a déjà été envoyée au Nonce : ce qu'il y a de certain est, que le 13. Mai les Députez des Cantons Catholiques Romains s'assemblerent à *Lucerne*, pour tâcher de prévenir l'éclat que pourroit faire la publication de cette Bulle. On mande que l'Abbé de St. Blaise, Ministre de l'Empereur auprès des Loüables Cantons, est passé par *Schaffouse*, sans que l'on sçache où il va, ni quelle route il prend.

A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable
en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **V**ersailles. Le Comte de Maffei, Grand Maître de l'Artillerie, & Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Sardaigne en cette Cour, eut le 7. Mai sa premiere Audience du Roi à Versailles: mais avant de parler de la maniere distinguée dont ce Ministre fut reçu, il est, je crois, bon de donner une succinte relation de l'entrée publique que S. Ex. fit à Paris deux jours auparavant.

Le 5. jour fixé pour cette ceremonie, le Maréchal Duc de Roquelaure & le Comte de Monconseil, Introducteur des Ambassadeurs, allerent prendre le Comte de Maffei dans les Carosses du Roi & de la Reine au Couvent de Picpus, d'où la marche se fit dans l'ordre suivant.

1. Une Escouade de 40. hommes du Guet à cheval.

2. Le Carosse de l'Introducteur des Ambassadeurs.

3. Celui du Maréchal Duc de Roquelaure, précédé de deux Pages à cheval.

4. La livrée de Mr. l'Ambassadeur à pied, consistant en 20. Valets de pied, vêtus d'un drap bleu galonné de velours aurore mêlé de violet, & de deux larges galons d'argent sur les coutures.

5. Son Ecuyer & six Pages à cheval vêtus de velours bleu galonné d'un point d'Espagne d'argent.

6. Le Carosse du Roi, aux deux côtez duquel marchoit la livrée du Duc de Roquelaure, & du Comte de Monconseil.

7. Le Carosse de la Reine.

8. Le Carosse de Madame la Duchesse d'Orléans Doüairiere.

9. Ceux du Duc d'Orléans, de la Duchesse d'Orléans, de la Duchesse de Bourbon Doüairiere, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, de la Princesse de Conti Doüairiere, de la Princesse de Conti seconde Doüairiere, du Prince & de la Princesse de Conti, du Duc & de la Duchesse du Maine, du Comte & de la Comtesse de Thoulouse, & du Comte de Morville, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères.

10. Le Suiffe de l'Ambassadeur à cheval.

11. Les 4. Carosses de l'Ambassadeur d'une beauré singuliere à cause des dorures & des fines peintures dont ils étoient enrichis, dont 2. étoient à huit Chevaux, & les 2. autres à six, couverts de harnois qui repondoient au bon goût & à la magnificence des Carosses.

12. Une seconde Escouïade du Guet fermant la marche.

S. Exc. étant arrivée à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, fut complimentée de la part du Roi par le Duc d'Aumont, Gentilhomme de la Chambre de S. M.; de la part de la Reine par le Marquis de Villacerf, son premier Maître d'Hôtel; & de la part de Madame la Duchesse Doüairiere d'Orléans, par le Marquis de Crevecœur son premier Ecuyer. L'Ambassadeur a logé trois jours dans cet Hôtel, où il a été traité & servi par les Officiers du Roi.

Le 7. le Prince de Lambesc & le Comte de Monconseil étans allé prendre Mr. l'Ambassadeur à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires dans les Carosses du Roi & de la Reine, le conduisi-

rent

rent à *Versailles*, où il eut la premiere Audience du Roi. S. Exc. trouva a son passage dans l'Avant-cour du Château les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses sous les Armes, les Tambours appellans, & dans la Cour, les Gardes de la Porte & de la Prevôté sous les Armes à leurs Postes ordinaires. L'Ambassadeur fut reçu au bas de l'Escalier par le Marquis de Dreux & le Sr. Desgranges, Grand Maître & Maître des Ceremonies, les Cent-Suisses étans sur l'Escalier en habits d'Ordonnance la Hallebarde à la main. Il fut reçu en dedans de la Salle des Gardes du Corps qui étoient en haye & sous les Armes. Après l'Audience du Roi, S. Exc. fut conduite à celle de la Reine; & après avoir été traitée par les Officiers du Roi, elle fut reconduite à l'Hôtel dans les Carosses de L. M. avec les ceremonies usitées.

Mr. Boreel, Ambassadeur des Seigneurs Etats Generaux des *Provinces-Unies*, qui vient remplacer le Baron de Hop, est arrivé. On a fait partir pour *Vienne* une livrée neuve d'Eté que le Duc de Richelieu a fait faire, ce qui fait juger que ce Seigneur restera encore quelque tems à la Cour Imperiale.

II. La Reine a eu quelques legeres indispositions & des dégoûts, que l'on a pris pour des indices de grossesse; & c'est ce qui retarde le départ de la Cour pour *Chantilly*. S. M. s'abstient depuis quelque tems de ses promenades ordinaires: cependant cette Princesse n'a pas encore obtenu du Ciel cette faveur qu'elle lui demande avec tant d'instance. Le Roi va chasser regulierement de deux jours l'un à *Ramboillet*, où il se plaît beaucoup; & toutes les fois que S. M. sort pour aller prendre ce divertissement, il y a Comedie & Concert dans la grande Salle de la Gallerie, tout proche l'Appartement,

partement de la Reine. Le 10. le Roi accompagné des Ducs d'Orleans & de Bourbon, du Comte de Charollois, & du Prince de Conti, des Maréchaux de Villars & de Berwich, fit la revûë à cheval dans les avenues du Château des deux Régimens des Gardes Françoises & Suisses, qu'on fit ensuite entrer dans la Cour intérieure, & défilér devant la Reine qui s'étoit placée sur un Balcon. Le Duc de Grammont, à la tête des Gardes Françoises, salua cette Princesse avec la Pique, & le Duc du Maine & le Prince de Dombes son Fils aîné, à la tête des Gardes Suisses, firent la même chose avec l'épée. Le 12. le Comte de Maffei, Ambassadeur du Roi de Sardaigne, étant revenu ici avec le même train que le jour de sa première Audience publique, se rendit dans l'Appartement de Mr. le Duc d'Orleans, qui reçut S. Exc. au milieu de l'Escalier, & après un entretien d'un quart d'heure, S. A. R. la reconduisit jusqu'à son Carosse. Le 13. le Cardinal de Rohan partit avec une nombreuse suite pour son Diocèse de *Strasbourg*; & Madame de Prié s'est retirée à *Chambor* auprès de la Reine, Epouse du Roi Stanislas, sans que l'on en sçache encore le sujet. Le Duc d'Arenberg, qui étoit venu ici de *Bruxelles*, y est retourné par *Cambrai*, & doit revenir dans peu. Le Duc de Levi a reçu ordre de se rendre dans son Gouvernement de *Franche-Comté*; & le Duc de la Force est sur son départ pour aller à *Londres*, rendre visite à la Duchesse sa Mere, qui est réfugiée en *Angleterre* depuis plusieurs années, pour cause de Religion.

III. On parle de la Guerre dans ce Royaume avec autant d'empressement que si elle devoit être plus avantageuse à la Nation, que la Paix dont on jouit actuellement, ou que l'on dût y trouver plus

plus de douceur & de ressource que pendant ces tems de tranquillité ; & on ne voit pas trop sur quoi peuvent être fondez ces bruits & ces vaines esperances. La Cour qui ne paroît avoir rien à démêler avec aucune Puissance, quoiqu'elle ait fait quelques armemens, se tient dans l'inaction ; & hors les engagemens qu'elle a pris par l'Alliance qu'elle vient de contracter à *Hannover* avec les Rois d'*Angleterre* & de *Prusse*, qui est simplement deffensive, on ne voit pas, encore une fois, qu'elle ait aucun intérêt bien pressant de rallumer la Guerre en *Europe*. Mais tel est le génie des peuples : toujours peu satisfaits de leur état present, ils se flattent d'un avenir, qui n'est presque certain qu'en ce qu'il peut rendre leur condition pire & plus fâcheuse. On apprend de *Constantinople* que le Grand Seigneur a accordé de nouveaux Privilèges aux François établis dans ses Etats ; & que Mr. Dandrezel, Ambassadeur de S. M. T. C. à la *Porte*, y est fort considéré. On assure aussi que le Duc de Richelieu, Ambassadeur du Roi à la Cour de *Vienne*, a fait sçavoir à Mr. le Duc, qu'en consequence des ordres qu'il avoit reçus, il n'avoit rien oublié pour engager l'Empereur à retirer son Octroi accordé à la Compagnie d'*Ostende* ; que pendant un certain tems il avoit paru qu'on l'écou-toit, & qu'on vouloit bien y donner les mains ; mais qu'à present les choses avoient entierement changé, & qu'il desespéroit de réussir : qu'ainsi la Cour pouvoit prendre là-dessus ses mesures. Ceux qui souhaitent la Guerre, pourroient tirer de ces deux nouvelles des consequences fâcheuses, si on ne sçavoit d'ailleurs que la *France* n'entre dans ces Négociations que par rapport à ses nouveaux Alliez, & qu'une nouvelle Guerre lui sera pour le moins aussi onereuse qu'à aucune autre Puissance.

IV. On prépare l'Appartement d'Été que la Reine doit occuper, & on y a placé un magnifique lit tout parsemé de perles, estimé 800000. livres. S. M. ne sort presque plus que pour aller faire ses dévotions à la Chapelle Royale, & lorsqu'Elle y va, Elle est toujours suivie d'une Chaise à porteurs, afin qu'Elle puisse s'en servir en cas qu'Elle vint à se trouver mal.

Le Prince de Rohan est allé prendre les eaux d'*Aix-la-Chapelle*; & le Maréchal d'Estrées est nommé pour aller présider cette année en qualité de Commissaire de S. M. aux Etats de la Province de *Bretagne*, dont l'ouverture se fera à *St. Brieux* au mois de Septembre prochain. Mr. de Chavigni a pris congé du Roi, & a reçu ses instructions pour aller à *Ratisbonne*; & le 20. Mr. Horace Walpole, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, arriva enfin ici de *Londres*, ayant été arrêté en chemin par une légère indisposition. L'Abbé de Fontenai, l'un des Aumôniers de la Reine, a été fait Aumônier du Roi à la place de feu l'Abbé de *Vienne*; & l'Abbé de *St. Hermine*, Chantre & Chanoine de l'Eglise de *Rheims*, l'a remplacé. Un très-habile Ouvrier a présenté à la Reine une Statue équestre du Roi en cire, de la hauteur de 3. pieds, & posée sur un pied d'estal d'Ebène, qui a fait l'admiration de cette Princesse.

V. Le 30. Fête de l'*Ascension*, le Roi & la Reine accompagnés des Princes & Princesses du Sang, entendirent la grande Messe qui fut chantée en Musique dans la Chapelle du Château, & pendant laquelle Mr. de Grandmont Lant, nouvel Evêque de *Perpignan*, prêta le serment de fidélité ordinaire. La Marquise de Lede est arrivée de *Madrid*, & est repartie quelques jours après pour se rendre sur ses Terres en *Flandres*. La Cour persiste

ste dans le dessein d'aller passer quelques semaines à *Chantilly*, sans que le jour de son départ soit encore déterminé; & Mr. le Duc a donné ordre à un de ses Gentilshommes d'acheter 12. Chevaux de Caleche pour promener la Reine dans le Parc. Le 31. cette Princesse eut une violente attaque de colique pour avoir bû trop frais. S. M. souffrit de grandes douleurs, mais ayant été saignée, Elle se trouva d'abord soulagée. Le Roi est presque toujours à *Ramboüillet*, où il se plaît beaucoup. S. M. a accordé une pension de 2000. livres à Mr. de Varennes, Capitaine dans le Regiment des Gardes; une de 1500. livres à Mr. Pecome, Aide-Major du même Regiment, une de 1000. livres à Mr. de Vaudreuil, Officier dans le même Corps; & le Gouvernement de *Chaumont en Bassigni*, avec la Lieutenance Generale de *Champagne*, vacans par la mort du Comte de Choiseuil-Beaupré, au Comte de Choiseuil son Filz aîné. On mande de *Troyes en Champagne*, qu'un Vigneron creusant la terre dans un Jardin du Fauxbourg *St. Jacques*, découvrit une urne dans laquelle il trouva 200. pièces d'or du poids d'environ une pistole & demi, qui sont des Médailles d'*Auguste*, de *Tibere*, de *Neron*, de *Domitien*, de *Fausine*, de *Julie*, &c. dont l'or est parfaitement beau. On tient de frequentes Conférences à la Cour sur l'état present des affaires; & on a envoyé en *Hollande* deux Exprés coup sur coup, avec des dépêches que l'on dit être très-importantes. On a reçu ici la nouvelle de la disgrâce du Duc de Ripperda, premier Ministre d'*Espagne*, avec les mêmes circonstances que nous avons rapportées.

VI. *Paris*. Le 8. Mai on fit au Parlement les Mercuriales, comme cela se pratique à toutes les rentrées. Comme les Curez de *Paris* presenterent derniere-

dernierement au Cardinal de Noailles une ample Requête contre le Mandement de Mr. l'Evêque de *Xaintes*, la Cour a fort pressé le Parlement de rendre un Arrêt contre cet Ecrit ; mais cette Compagnie n'ayant pas voulu supprimer la Requête sans supprimer en même-tems le Mandement ; le Conseil en a rendu un, qui jusqu'à present n'a pas été exposé au jour, mais qui porte en substance, *que le Roi ayant reconnu que ladite Requête du Clergé de Paris paroissoit imprimée sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, & sans la permission requise, porte avec soi une contravention formelle aux Reglemens de la Librairie & Imprimerie. Que d'ailleurs il contient une espece d'association prohibée par les Ordonnances du Royaume, & d'autant plus condamnable qu'elle est formée par des souscriptions & des signatures qui paroissent évidemment mendrées, &c.* L'affaire de Mademoiselle Tencin devient de jour en jour plus favorable. L'Archevêque d'*Embrun* son Frere a si bien fait valoir son innocence, qu'elle est sur le point d'être mise en liberté ; aucun témoin, de 170. qui ont été assignez pour déposer, ne l'ayant chargée. Cependant on pense toujours que le crédit de ce Prélat, qui va être admis au Conseil de Conscience, & les sollicitations du Cardinal de Rohan, & de l'ancien Evêque de *Frejus*, ont été d'un grand secours à cette Dame. Le Roi a acheté de Madame la Duchesse de Ventadour une magnifique Croix de diamans, dont S. M. a fait present à la Reine. Le 25. à 4. heures de l'après-midi, la jeune Reine Doüairiere d'*Espagne*, suivie de trois Carosses à 8. Chevaux, & d'un nombreux Cortège, vint pour la premiere fois au Palais Royal rendre visite au Duc de Chartres.

VII. Le feu prit dernièrement au voile qui étoit tendu devant le grand Autel de l'Eglise de *Nôtre-Dame*,

des Princes Ec. Juillet 1726. 45

Dame, pour empêcher qu'il ne fût gâté par les ordures de la voute que l'on répare. Il avoit commencé de se communiquer aux échafaux des Ouvriers; mais ayant été éteint à tems, il y a eu peu de dommage. Le Cardinal de Noailles a écrit une nouvelle Lettre au Pape, que S. Em. a rendu la plus tendre & la plus touchante qu'elle a pû: elle commence par ces mots, *Trés Saint Pere, abandonnez-vous donc celui que vous aimez?* Ce Prélat y remet, dit-on, devant les yeux de S. S. qu'ayant jugé sains & orthodoxes les 12. Articles d'explication de la Bulle *Unigenitus*, & ne les ayant pas solennellement approuvez, cela a fourni occasion de dire qu'ils étoient condamnez par la Constitution, &c. Cette affaire cause toujours beaucoup de trouble dans l'Eglise de *France*, sans que l'on voye encore les moyens de les pacifier. La Reine a écrit à S. Em., pour se recommander à ses prieres, & l'engager à faire une neuvaine pour obtenir du Ciel la fécondité.

VIII. Il y a eu quelques émotions populaires à *Lille*, en *Bretagne*, en *Normandie*, & en diverses autres Provinces, au sujet de la Milice, & de la levée des nouveaux Impôts, qui continuent de se lever, sans que la Cour paroisse faire attention à toutes les Remontrances des peuples. Il y a aussi un grand mouvement parmi le Clergé, sur ce que Mr. le Duc de Bourbon insiste à ce qu'il soit taxé pour le *Joyeux avènement du Roi à la Couronne*, & sur ce que ce Prince vient d'accorder aux anciens Rentiers permission de demander le payement de 40. années d'arrérages, dont le feu Roi Louis XIV. avoit dispensé le Clergé. Les chemins sont impraticables de *Paris* en *Flandres*, à cause des voleurs; & l'on écrit que 600. Payfans se sont cantonnés dans les Bois en *Bretagne* du côté de *Vannes*,
pour

pour n'être pas obligé de s'enrôler dans les Milices. Le 19. les Directeurs de la Compagnie des *Indes* requrent avis que plusieurs de leurs Vaisseaux venans du *Lervant* & des *Indes*, étoient heureusement arrivez dans le Port d'*Orient* en *Bretagne*, chargez de Cotton, Caffé, &c. & la vente de ces effets est fixée au mois de Juin. Le 29. il se tint une Assemblée generale de la même Compagnie, où les Livres ayans été examinez, son Capital se trouva diminué de 300000. livres par la perte qu'elle a soufferte de quelques Vaisseaux ; on regla cependant le dividend de 150. livres par action, mais on supprima 4. des Directeurs qui avoient chacun un traitement annuel de 12000. livres. Quelques Négocians intéressés dans les Gallions d'*Espagne*, se sont adressés à Mr. de Morville, Secrétaire d'Etat, dans la crainte que l'Escadre Angloise qui est partie pour les *Indes*, n'entreprenne quelque chose contre eux, sur quoi ce Ministre les a, dit-on, rassurez. On a commencé à payer les gages & pensions tant aux Officiers Militaires que de Justice, & le 27. on ordonna aux Payeurs des rentes de payer chaque fois 40000. livres au lieu de 30., dans l'esperance de faire circuler l'argent, qui est toujours extrêmement rare & fort resserré. C'est aussi dans la vûe de faciliter d'autant plus cette circulation, que la Cour, dérogeant aux Edits rendus en dernier lieu pour la fixation du prix des Especes, vient de faire publier un nouvel Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne une augmentation desdites Especes d'or & d'argent, sçavoir, les *Loëlis d'or* de la fabrication ordonnée par l'Edit du mois de Janvier dernier, de 20. livres à 24. livres, les demis, &c. à proportion ; les *Ecus* fabriquez en execution du même Edit, de 5. livres à 6. livres,

les

les demis, &c. à proportion: lesquelles Espèces auront seules cours à l'exclusion de toutes autres qui sont déclarées billon; que jusqu'au premier Septembre le Marc des anciens Loüis sera reçu aux Hôtels des Monnoyes sur le pied de 637. livres 10. sols; le Marc des anciens Ecus sur le pied de 44. livres. Qu'au premier Septembre jusqu'au premier Novembre le Marc desdits Loüis ne sera plus reçu que pour 630. livres; le Marc des Ecus pour 43. livres 10. sols. Veut S. M. qu'au premier Novembre le Marc des anciens Loüis ne sera plus reçu que pour 623. livres, & le Marc d'Ecus pour 43. livres. Ordonne S. M., pour faciliter le débouché des anciennes Espèces, que du jour de la publication de cet Arrêt, lesdites anciennes Espèces d'or & d'argent seront aussi reçues dans les Bureaux de ses Recetes sur le pied, sçavoir les Loüis fabriquez avant l'Edit de mai 1709., pour 17. livres 6. sols; ceux fabriquez en consequence des Edits de Mai 1709. & Decembre 1715., pour 21. livres; ceux en consequence de l'Edit de Novembre 1716., pour 31. liv. 10. sols; ceux de Mai 1718. & Septembre 1720., pour 25. livres 4. sols; ceux de la dernière fabrication, dits Mirli-ton, pour 16. livres 16. sols, les doubles & demis à proportion. Les Ecus fabriquez avant Mai 1709., pour 4. livres 15. sols; ceux de 1709. & 1715., pour 5. livres 7. sols; ceux de 1718. & 1720., pour 4. livres 5. sols 6. deniers; & ceux de la dernière fabrication, pour 4. livres 3. sols 6. deniers, sans cependant que S. M., par la disposition du présent Arrêt, prétende rien innover à ce qui a été ordonné par les précédens pour la confiscation de toutes les Espèces décriées, qui cessent d'avoir cours dans le Commerce, & qui ne pourront être reçues qu'aux Hôtels des Monnoyes & dans les Bureaux de Recete, sans oser les exposer ailleurs sous les peines portées
par

par lesdits Edits & Arrêts. Les seules Espèces de la fabrication de Janvier 1726. ayant seules cours dans le Royaume sur le pied énoncé ci dessus, &c.

On a publié un Autre Arrêt concernant le Cañtor de Canada.

Une Declaration au sujet des rentes contractées en 1636. entre le Roi & le Clergé.

Un Arrêt du Conseil qui supprime la Requête présentée par le Clergé de *Paris* au Cardinal de Noailles.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Voici la traduction de l'Acte d'ac-
cession de l'Empereur au Traité d'Allian-
ce deffensive, conclu à *Stokholm* au mois de Fe-
vrier 1724. entre la *Suede* & la *Russie*, & dont
nous fîmes mention le mois dernier. Il est, je
crois, inutile d'exalter ici le merite de cette pièce :
on en connoit la consequence, & l'utilité qui en
peut revenir aux Parties contractantes dans la situa-
tion présente des affaires. L'original de cet Acte
est en Latin, & signé de la part de l'Empereur,
par S. A. S. le Prince Eugene de *Savoye*, le Com-
te de Sinzendorf, Grand Chancelier de la Cour,
le Comte Gundaker de Starémberg, Vice-Chance-
lier de l'Empire ; de la part de la *Suede*, par le
Comte de Tessin, Envoyé Extraordinaire de cette
Couronne ; & de la part de la Czarine, par Mr.
Lanczenski, chargé des affaires de *Russie* à *Vienne*.

Soit notoire à tous & un chacun à qui il appartient ou pourroit en quelque maniere appartenir. *Acte d'ac-*
cession de
 D'autant que Sa Sacrée Majesté Imp. & Cath. l'Empereur
 a été invitée depuis longtems par les Ministres de *au Traité*
 Suède & de Ruffie résidans à la Cour Imperiale, *de Stockholm*
 d'entrer dans le Traité d'Alliance défensive conclu
 à Stockholm le 22. Fevrier 1724. entre lesdites Cours,
 comme aussi dans l'Article secret dudit Traité, ten-
 dant à maintenir & affermir la paix & la tran-
 quillité du Nord, & d'assister lesdits Alliez de ses
 secours & conseils; & d'autant que Sa Sacrée Ma-
 jesté Imp. & Cath., conformément au desir qu'Elle
 a toujours témoigné pour le maintien de la tran-
 quillité de l'Europe en general, & en particulier
 de celle du Nord, avoit déjà résolu depuis longtems
 d'entrer dans ladite Alliance défensive, Sa dite Ma-
 jesté Imp. & Cath., selon son amour sincere & ses
 soins assidus pour le bien public & particulier, a
 goûté la proposition & l'invitation amiable desdits
 Ministres, & résolu d'y accéder, de la même maniere
 que si S. M. avoit été dès le commencement une
 des principales Parties contractantes. A l'effet de quoi
 Sa. Maj. Imp. & Cath. a nommé ses Conseillers
 Privés & Souffignez, & les a pourvus des instru-
 ctions, ordres & pleins pouvoirs suffisans pour trai-
 ter avec les Ministres desdites Cours, aussi pourvus
 de semblables instructions, ordres & pleins pouvoirs
 sur la resolution d'accéder audit Traité, pour en
 être dressé par eux un Acte formel & solennel, dont
 les Plenipotentiaires de part & d'autre, après l'é-
 change de leurs Pleins pouvoirs, & les Conférences
 tenues à ce sujet, sont convenus de la maniere sui-
 vante.

Les Plenipotentiaires de S. M. I. & C. decla-
 rent, protestent & promettent en son nom, que S.

D

M.

M. I. & C., tant pour Elle que pour ses Héritiers & Successeurs legitimes, prend part à tous égards, & accede audit Traité & Alliance de Stockholm, & à l'Article secret d'icelui; que par cette Accession solennelle S. M. I. & C. se joint comme Partie contractante, & intervient conjointement avec les Majestez Alliées de Suede & de Russie; qu'Elle s'oblige & s'engage envers Elles & leurs Héritiers & Successeurs legitimes, tant en general qu'en particulier, mutuellement & reciproquement, d'exécuter, accomplir & observer les conditions & autres conventions, toutes ensemble ou chacune en particulier, telles qu'elles sont contenûes & exprimées dans ledit Traité, & dans l'Article secret d'icelui, pour les Royaumes Etats & Seigneuries qu'elles possèdent; & au cas qu'il survint quelque accident qui demandât l'exécution des promesses & de la garantie stipulées par ledit Traité, de fournir 12000. hommes d'Infanterie & 4000. de Cavalerie. Et pour ce qui est des Vaisseaux, on conviendra d'un juste équivalent entre les Parties respectives, le tout de telle maniere, & avec la même sincerité, exactitude, & fidelité, que si S. M. I. & C. avoit été dès le commencement une des Parties contractantes, & qu'Elle eût Elle-même conclu, arrêté & signé les mêmes conditions avec lesdites deux Majestez Alliées, toutes deux ensemble, ou chacune en particulier.

D'autre part les Plenipotentiaires de L. M. Suedoise & Rusienne ont pareillement en leurs noms, agréé, admis, & reçu S. M. I. & C., ses Héritiers & Successeurs legitimes, dans l'entiere & parfaite communauté & engagement du Traité de Stockholm, comme ils agrément, admettent & reçoivent Sadite M. I. & C. en vertu du present Traité; & promettent que lesdites deux Majestez, routes deux ensemble ou chacune en particulier, feront exécuter

des Princes &c. Juillet 1726. 51

& joûir Sadite Majesté Imp. & Cath. de toutes & chacune les conditions, promesses & clauses stipulées par ledit Traité d'Alliance, pour la possession de tous ses Royaumes, Etats & Seigneuries.

Les Plenipotentiaires Imperiaux, & ceux de Suede, de Russie promettent & s'engagent que le present instrument ou Acte d'accession & d'admission, selon la forme convenue ici de part & d'autre, sera ratifié par S. M. I. & C. d'une part, & par L. M. Suedoise & Czarienne de l'autre; & que les Actes publics de ratification en seront échangez à Vienne dans le terme de 3. mois, à compter de ce jour, ou plutôt si faire se peut.

En témoin & confirmation de quoi les Ministres Plenipotentiaires de l'Empereur, de même que les Ministres Plenipotentiaires de Suede & de Russie, ont signé de leur propre main quatre exemplaires de cet Acte, & y ont apposé leurs Cachets, desquels quatre exemplaires il en a été délivré un à chaque Puissance Alliée. Fait à Vienne en Autriche le 16. Avril 1726.

En vertu de ce Traité, l'Empereur, comme on l'a vû, s'engage de fournir 12000. hommes d'Infanterie & 4000. de Cavalerie; la Russie, 12000. hommes d'infanterie, 4000. de Cavalerie, & 9. Vaisseaux de ligne avec 3. Fregates; la Suede, 8000. hommes d'Infanterie, 1000. de Cavalerie, & 6. Vaisseaux de ligne avec 2. Fregates.

II. La Cour fait état de rester encore quelque tems à *Luxembourg*, & l'Imperatrice Regnante ira, dit-on, prendre dans quelques semaines les Bains, de *Baden*. Le 3. Mai Fête de l'*Invention de Ste. Croix*, l'Imperatrice Douairiere, comme grande Maîtresse de l'Ordre de ce nom, fit une nombreuse Promotion de Chevalieres, & fit l'après-midi

la ceremonie de conferer la Croix à 25. des principales Dames de la Cour, dans l'Eglise de la Maison professe des Jesuites. Le Fils du Comte de Sinzendorf, Grand Chancelier de la Cour, est nommé à l'Ambassade de *Venise*, à la place du Comte de Colloredo, qui a été revêtu de la Charge de Grand Maréchal de la Cour; & l'Abbé son Frere a été pourvû de l'Evêché de *Javarin*, vacant par la mort du Cardinal de Saxe-Zeitz. On a trouvé un fond de 400000. florins, pour augmenter les Fortifications de *Bellegrade*, qui, à ce que l'on prétend, sera dans deux ans une des plus fortes Places de l'*Europe*. On a publié en *Boheme* un Decrêt de l'Empereur, par lequel on donne le choix aux Protestans du Royaume d'en sortir, ou d'embrasser la Religion Catholique Romaine.

III. Un Courier arrivé de *Petersbourg*, a apporté de nouvelles propositions de la Czarine touchant son accession au Traité de *Vienne*, que S. M. Russe signera, dit-on, au commencement de Juin, & entre les conditions stipulées par cette Princesse, on marque le rétablissement du Duc de Holstein dans ses Etats, occupez par le Roi de *Danemarck*, & celui du Duc de *Meklembourg*. Le même Courier étoit aussi chargé du détail des ceremonies avec lesquelles on signa le 16. & le 17. Avril à *Petersbourg* l'Acte d'accession de l'Empereur au Traité de 1724. entre la *Suede* & la *Russie*, & que cette Signature se fit avec beaucoup de solemnitez. On apprend que la *Porte* a déclaré à tous les Ministres des Puissances Chrétiennes qui sont à *Constantinople*, que le Grand Seigneur avoit résolu de maintenir la Paix avec Sa Maj. Imp., & de n'y jamais contrevenir aussi longtemps que Sa Hauteffe resteroit sur le Trône. L'arrivée de l'Escadre Angloise dans la Mer *Baltique*,

que ; semble plutôt hâter que suspendre l'accession de divers Princes au Traité de *Vienne* ; & on compte avec beaucoup de vraisemblance sur celle des Electeurs *Palatin*, de *Baviere*, & de *Cologne*. On a commencé à tenir là-dessus des Conférences à la Cour, & on y paroît fort satisfait du succès des Négociations du Comte de *Sinzendorf*, qui est revenu de *Munich*, où S. Exc. s'est abouchée avec S. A. S. E. de *Cologne*. Le Baron de *Plettenberg* est ici de la part de ce Prince ; & le Comte de *Wiezer* y est tout récemment arrivé de la part de l'Electeur *Palatin*. Le 12. on celebra à *Luxembourg* par une magnifique Fête, l'anniversaire de la Naissance de la S. Archiduchesse *Mari-Therese*, Fille aînée de L. M., qui entra dans sa dixième année. Les presens qu'a reçus à *Munich* le Comte de *Sinzendorf* de la part des Electeurs de *Baviere* & de *Cologne*, sont estimez 40000. florins.

IV. On a envoyé des ordres au Prince de *Furtemberg*, principal Commissaire de S. M. à la Diette de l'*Empire*, qui est sur ses Terres, de retourner incessamment à *Ratisbonne*, pour y faire des propositions importantes à cette Assemblée. Le Sr. Jacques *Vermollen* natif d'*Anvers*, a été nommé Consul General de l'Empereur à *Cadix* ; & le Colonel *Coska*, fameux Ingenieur, est parti pour *Bellegrade*, où on envoya dernièrement plusieurs Barques chargées d'outils & d'ouvriers, pour travailler aux nouvelles Fortifications de cette Place. Les Ministres de *Dannemarc* ayans remontré à ceux de l'Empereur, que le Roi leur Maître esperoit que S. M. I. ne feroit rien qui pût être préjudiciable à S. M. Danoise, par rapport à l'investiture du Duché d'*Holstein* ; on leur a, dit-on, répondu que S. M. I. avoit resolu d'assister & se-

courir le Duc d'Holstein dans toutes ses prétentions légitimes & bien fondées. Le Comte Guichardi partit le 21. pour aller à *Genes* en qualité d'Envoyé de S. M. Le Comte de Traun a été fait Commandant de *Messine* ; & le General Walis est nommé pour aller commander en chef les Troupes Imperiales en *Sicile*, à la place du General Zumjungen. L'Imperatrice Regnante a été légèrement indisposée. La Famille de Mr. de St. Saphorin, Ministre de S. M. Britannique, arriva ici le 24. , de même que le Prince Jean Frederic de *Modene*, Fils du Duc Regnant, qui est revenu d'*Italie*. Le 28. l'Empereur alla voir ses Haras à *Alburn*, & S. M. revint le soir à *Luxembourg*. Les Troupes qui sont en *Silese* doivent être augmentées jusqu'à 40000. hommes.

V. Le Traité entre l'Empereur & la Reséance de *Tunis* fut enfin conclu, après bien des difficultés, le 23. Septembre dernier ; & rien ne pouvoit être plus avantageux aux Sujets de S. M., pour la sûreté & la liberté du Commerce, auquel cette Cour paroît particulièrement s'intéresser. Cet Acte contient 13. Articles, & on en a envoyé des copies dans tous les Etats Hereditaires de S. M., pour y être notifié & publié. On le trouvera dans le *Journal du mois prochain en entier*, celui-ci ne pouvant le contenir à cause de l'abondance des autres matieres. Nous réservons aussi pour le mois prochain la copie d'une Lettre de Mr. de St. Saphorin, Ministre du Roi de la *Grande Bretagne*, écrite au Comte de Sinzendorf, Grand Chancelier de la Cour, avec la réponse de ce Seigneur à cette Lettre, qui peuvent servir à éclaircir les soupçons qu'on paroît avoir conçus de quelques prétendues intrigues de S. M. Britannique à la *Porte*. Il se repand des bruits si extraordinaires à ce sujet, qu'on

des Princes &c. Juillet 1726. 55

qu'on a peine à y ajouter toi, & le Lecteur jugera par ces Lettres, qui paroissent originales, s'ils sont bien ou mal fondez. Ce qu'il y a de certain est, que la Cour Imp. paroît peu satisfaite de la conduite de ce Prince & de celle du Roi de *Prusse*, par rapport aux engagements qu'ils ont pris avec la *France* par le Traité d'*Hannover*, contre les intérêts de l'*Empire* dont ils sont Membres.

VI. *Berlin.* Le Major General Schwerin qui a été Ministre de S. M. a *Varsovie*, en revint le 18. Mai, & a rendu compte au Roi du succès de sa Commission. On est ici entre la crainte & l'espérance au sujet de la paix ou de la guerre. On a renforcé les Troupes qui sont en *Pommeranie*, & on doit les poster le long de la Côte de cette Province; mais la marche des autres Troupes est suspenduë depuis le retour du General Schwerin. S. M. a été occupée pendant plusieurs jours à la revûë de ses Regimens qui ne finit que le 25. Le 31. le Prince Royal partit pour se rendre en *Prusse*; & le premier Juin le Roi prit la même route.

VII. *Saxe. Dresde.* Il y a eu du tumulte en cette Ville à l'occasion de l'assassinat d'un Ministre Luthérien fort estimé. La populace s'étoit soulevée; mais la sage conduite du Comte de Wackerbart, Gouverneur de cette Ville, a apaisé ce soulèvement, qui étoit presque general. Les esprits paroissent fort aigris, & on craint les suites de cette tragique aventure.

VIII. *Baviere. Munich.* L'Electeur de *Cologne* partit le 25. de cette Ville pour retourner dans ses Etats, & S. A. S. E. doit faire quelque séjour chez l'Electeur Palatin.

IX. *Palatinat.* La Cour est à present à *Schwerzinghen*, où le jeune Prince de *Sultzbach* a été dangereu-

dangereusement malade. On a envoyé de nouveaux ordres pour perfectionner les Fortifications de *Dusseldorp*. L'Electeur de *Cologne* s'est arrêté 3. jours en cette Cour revenant de *Munich*.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans les Pais du NORD depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Les Troupes de l'Armée de la Couronne qui sont campées au delà de la *visule*, ont été renforcées de deux Regimens, & le Comte de Rzewski nouveau Grand General doit s'y rendre au commencement de Juin pour en prendre le Commandement. Cependant on ne paroît craindre ici aucune rupture, & on voit jour à quelque accommodement. Les Ministres Etrangers continuent leurs instances pour la prompte resomption de la Diette generale, mais le mécontentement de quelques Grands en fait, dit-on, differer l'ouverture. Le Major General Schwerin, Ministre de *Prusse*, a été rapellé; & le General Comte de Flemming est parti avec la Princesse de Radziwil son Epouse, pour aller prendre les eaux d'*Aix-la-Chapelle*. Le 12. Mai on celebra l'anniversaire de la Naissance du Roi, qui entra dans sa 57^e. année; & on meuble actuellement le Palais de *Sandomir* pour la Princesse Royale & Electorale de *Saxe*, qui est attendüe de *Dresde*. On confirme que le Roi restera en *Pologne* jusqu'après la clôture de la Diette generale; & que le Comte Poniatowski, Grand Tresorier de *Lithuanie*, est parti
pour

des Princes &c. Juillet 1726. 57

pour *Grod o*, avec ordre de faire préparer les logemens nécessaires pour le Roi & toute la Cour. Le Prince Dolgoruki, Ambassadeur de la Czarine, est retourné à *Petersbourg*, après avoir obtenu ses Lettres de récréance du Primat, conçues en termes très-obligeans. Cependant les différends ne sont pas encore terminez entre cette Cour & celle de *Russie*.

II. *Dannemarc. Copenhague.* On ne doute plus des engagements dans lesquels le Roi de *Dannemarc* est entré avec les Puissances contractantes du Traité d'*Hannover*. Le 4. Mai l'Escadre Angloise commandée par le Vice-Amiral Wager, & forte de 22. voiles, arriva entre les Forts de *Probrensfeyn* & des *trois Couronnes*; & le 6. cet Amiral eut l'honneur de saluer le Roi, & de dîner avec S. M., qui visita l'après-midi la Flotte. Le 7. l'Amiral Anglois regala à bord de son Vaisseau le Prince Royal & les principaux Ministres Danois; S. A. R. y fut reçue au bruit d'une décharge generale du Canon de l'Escadre Angloise, des Forts de *Probrensfeyn* & des *trois Couronnes*; & le soir on rendit à ce Prince les mêmes honneurs, lorsqu'il se rembarqua dans sa Chaloupe. Le même jour le Lord Glenorchi, Ministre du Roi de la *Grande Bretagne*, arriva ici de *Londres*; & le 8. il se rendit à bord du Vaisseau de Guerre Anglois monté par l'Amiral Wager. Le 11. il partit deux Fregates, l'une Angloise & l'autre Danoise, pour aller croiser & prendre langue dans la Mer *Baltique*; & le 14. l'Escadre Angloise fit voile vers cette Mer avec un vent favorable, dans le dessein d'aller se poster dans la Rade de *Dantzich*, afin d'observer de près les mouvemens de la Flotte *Russienne*. Celle du Roi, qui doit agir de concert
avec

avec celle d'*Angleterre*, consiste en 13. Vaisseaux de ligne & 4. Fregates, sur lesquels on doit embarquer les Regimens des Colonels Geissler & Berner. On travaille en diligence à mettre les autres Vaisseaux de Guerre en état, & à les pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour faire une longue Campagne. Les Troupes de terre qui sont en très-bon état, ont ordre de se tenir prêtes à marcher au premier avertissement; & on assure qu'en cas de rupture, S. M. a résolu de s'empater du reste des Etats du Duc d'Holstein, jusqu'à ce que S. A. R. se désiste de ses prétentions sur le Duché de *Sleswich*. Le 25. au soir l'Escadre Danoise fit voile pour aller se poster sous l'Isle de *Bornholm*, commandée par le Vice-Amiral Bill. On verra dans peu à quoi aboutiront ces grands armemens; car quelque apparence qu'il y ait que ces nombreuses Escadres n'ont nul ordre d'agir offensivement, toujours est-il certain qu'elles ne peuvent que causer beaucoup d'ombrages aux Puissances du Nord. On aprit le 28. que l'Escadre Angloise, qui avoit mouillé l'ancre à *Elsenap*, étoit allé dans le Golfe de *Finlande*, pour y attendre de nouveaux ordres de l'Amiral Wager, qui étoit allé à *Stokholm*; & le 29. il arriva encore dans la Rade de cette Ville deux Fregates Angloises avec un Bâtiment servant d'Hôpital, qui sont depuis allés joindre la Flotte. Le premier Juin la Reine accoucha heureusement d'un Prince, qui a été tenu sur les Fonds par le Prince Royal, & nommé *Frederic Christien*.

III. *Suede. Stokholm*. Le Roi entra le 28. Avril dans sa 51^e. année, & il y eut à cette occasion grande Fête à la Cour, Concert de musique & Bal. L'accession de l'Empereur au Traité de *Stokholm* a fort déconcerté les Négociations des Ministres Etrangers qui sont ici leur résidence, & ceux

ceux de *France*, de la *Grande Bretagne*, de *Prusse*, & de *Danemarck* en ont donné avis par des Expres à leurs Cours. On a donné de l'Emploi à tous les Officiers qui étoient hors de service; les ordres sont donnez d'augmenter les Regimens, & on munit la Flotte de toutes sortes de provisions. Le Ministre du Roi de la *Grande Bretagne* a notifié au Roi & au Senat l'arrivée de la Flotte Angloise dans la Mer Baltique, en les assurant néanmoins, que l'intention de S. M. Britannique étoit d'assurer la Paix & la liberté du Commerce dans le Nord: cependant sur cet avis, on fait équiper la Flotte, & on doit faire sortir de *Carelskroon* 12. Vaisseaux de Guerre & 4. Fregates, pour aller observer ce qui se passera dans la Mer Baltique. On travaille à un transport de Troupes en *Pommeranie*, consistant en deux Regimens de 2000. hommes chacun, qui sont attendus de *Finlande*. On a envoyé des ordres au Gouverneur de cette Province de remplacer ces Regimens dans les Places par les Milices du Pais; & à celui de *Stralsund*, d'augmenter les Troupes de sa Garnison. Le 18. l'Amiral Wager, Commandant l'Escadre Angloise, mit pied à terre à *Stokholm*; le 23. il eut Audience du Roi, auquel il remit une Lettre de S. M. Britannique, & le jour même il eut une longue Conference avec le Comte de Horn, premier Ministre. Le 24. cet Amiral remit à la voile pour aller joindre l'Escadre Danoise, & se rendre ensuite à *Petersbourg*, pour y exécuter une Commission importante de S. M. Britannique auprès de la Czarine. La Duchesse Douairiere de *Meklenbourg* est partie, après un séjour de six mois en cette Cour, pour retourner dans sa Résidence. Mr. Haap est arrivé ici en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi de *Prusse*.

IV. Voici une Declaration du Roi de *Suede*, en interpretation de l'Ordonnance du 10. Novembre 1724., touchant la Navigation des Etrangers en *Suede* & en *Finlande*, donnée à *Stokholm* dans le Senat le 28. Fevrier 1726.

FREDERIC, par la grace de Dieu, Roi de *Suede*, des Gots, & des Vandales &c. Sçavoir faisons que depuis que Nous avons trouvé à propos pour l'avancement du Commerce, de déclarer par notre Ordonnance du 10. Novembre 1724. concernant la Navigation des Etrangers en *Suede* & en *Finlande*, qu'il ne leur sera permis, à commencer de l'année dernière, d'y apporter aucunes Marchandises que celles du crû de leurs Pays, à peine de confiscation, moitié au profit de la Couronne, & moitié au profit du dénonciateur ; Nous avons été informé que cette Ordonnance n'a pas été comprise de quelques-uns selon nôtre volonté & intention. C'est pourquoi pour lever tous les doutes qui pourroient encore rester là-dessus ; Nous avons bien voulu expliquer sur ce nôtre volonté, en déclarant, que non seulement il est défendu aux Etrangers d'apporter ici dans leurs propres Vaisseaux d'autres Marchandises que celles du produit de leurs Pays, de la maniere qu'il a été dit, mais qu'ils ne pourront pas non plus charger des effets de *Suede*, pour les porter d'une place de ce Royaume dans une autre. Il est pareillement défendu à nos Sujets d'apporter ici sur des Vaisseaux étrangers d'autres Dentrées que celles que produit le Pays auquel appartient le Vaisseau qui a été chargé : le tout sous les peines cy-dessus portées de confiscation du Vaisseau & de sa charge, voulant que tous ceux à qui il apartiendra, ayent à se conformer au present Reglement, En témoin de quoi &c.

V. Après bien des conférences tenues en cette Ville entre les Commissaires du Roi, & les Ministres de France, d'Angleterre & de Prusse, sur l'accession proposée à cette Couronne au Traité d'Hannover, le resultat s'est enfin réduit aux points suivans, sur lesquels le Senat a demandé des éclaircissémens. Ceci est tiré du Protocole des mêmes Conférences tenues à Stockholm.

1. *Le Roi de Suede n'ayant point de Provinces ni de Pays hors de l'Europe, il ne peut s'engager à aucune garantie à cet égard.*

2. *Il paroît par le Traité d'Hannover, que le repos de l'Europe qui est la base de ce Traité, peut être troublé par raport au Commerce.*

3. *Que le Roi de Suede ne veut avoir aucune part au dessein formé contre la Compagnie d'Ostende, mais plutôt par son entremise vuider les differens à l'amiable.*

4. *En échange S. M. Suedoise espere des Alliez de Hannover qu'ils tâcheront de faire la même chose par raport à la restitution des Etats du Duc de Holstein, & d'y engager le Roi de Dannemarc.*

VI. *Petersbourg.* La Flotte étoit prête à mettre en Mer au commencement de Mai, forte de 22. Vaisseaux de ligne, plusieurs Galeres & autres Bâtimens; & les Vaisseaux de guerre prirent dès lors les devans, pour aller joindre ceux de Croonflot, & se rendre ensuite à Revel. On voit la liste des 22. Regimens qui doivent s'embarquer; & le Duc d'Holstein Gottorp fera, dit-on, la Campagne, ayant déjà nommé quatre Aides de Camp, pour servir sous ses ordres. Mr. de Campredon Ministre de France a pris son Audience de congé de la Czarine. Le Comte de Rabutin Envoyé extraordinaire de l'Empereur, qui n'arriva ici qu'à la fin d'Avril, a eu sa premiere Audience publique, & est depuis entré

entré en conférence avec les Ministres de la Cour sur les affaires dont il est chargé. Sur l'avis qu'on a reçu de l'arrivée de l'Escadre Angloise dans le *Sund*, il s'est tenu plusieurs Conseils de Cabinet, pour délibérer si l'on continueroit ou non l'embarquement des Troupes. Il a, dit on, été resolu de suspendre l'équipement des gros Vaisseaux de guerre, & on ne mettra en Mer que 14. ou 15. Frégates avec les Galeres. On assemble un Corps de 40. mille hommes aux environs de *Revel* & de *Riga*, & les levées se continuent dans toute l'étendue des Etats de S. M. L'*Espagne* a acheté ici dix Vaisseaux de guerre qui doivent être livrez dans deux mois. Le départ de Sa Maj. pour *Riga*, & pour lequel tout étoit disposé, est retardé de quelque tems à cause de l'arrivée de la Flotte Angloise; & l'Amiral Krus, qui commande la Flotte Russe, est sur la Côte de *Finlande*, où on lui a envoyé les ordres & les instructions nécessaires, pour, dit on, entre autres, de faire avertir tous les Bâtimens Russiens de rémoigner tous les égards, & de faire toute sorte de bons traitemens aux Vaisseaux Anglois & Danois lorsqu'on les rencontrera. La Czarine a reçu avec une pompe & une magnificence extraordinaire l'Ordre de l'*Aigle Blanc*, qui lui a été envoyé par le Roi de *Pologne*. On voit une Relation de cette ceremonie.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. On a adressé par la voye de la Poste à chaque Membre du Parlement, un exemplaire de la Lettre suivante, qui merite de trouver place ici. Rien n'est plus capable de donner des idées distinctes de l'état present des affaires de l'Europe, & en particulier des veritables interêts de la Nation Britannique, que ces sortes de pièces qui ne viennent pas à la connoissance de tout le monde. Nous en donnerons ce mois ci ce que ce Journal pourra en contenir.

*Lettre écrite à l'un des Membres du Parlement de la Grande Bretagne, au sujet des Adresses presentées au Roi par les deux Chambres * les 18. & 19. Janvier, (V. St.) 1. & 2. Fevrier, (N. St.) & des Discours qu'on y a tenus à cette occasion.*

PUISQUE vous avez bien voulu me donner une particuliere communication de la harangue du Roi de la Grande Bretagne, à son Parlement; des Adresses que les deux Chambres lui ont presentées, & des Discours qu'on y a tenus; j'ai lieu de croire que vôtre intention a été de sçavoir ce que j'en pense. Il ne sera pas necessaire de me presser là-dessus, je suis prêt à vous donner
cette

* Ces Adresses se trouvent dans le Journal de Mars, page 228. & suiv.

cette satisfaction, & c'est à quoi je destine cette Lettre.

Vous me faites l'honneur de me dire, & les mêmes choses se trouvent aussi dans toutes les nouvelles publiques, entr'autres dans celles d'Amsterdam des 8. & 15. Mais dernier, que les Ministres de Sa Majesté se sont élevés avec une chaleur extraordinaire contre les Traitez de Vienne, „ qui sous la specieuse couleur d'une conclusion de Paix, ne tendent pas à moins, disent-ils, qu'à renverser l'équilibre des Puissances de l'Europe, qu'ils y ont fait observer que „ le dessein de la Maison d'Autriche a toujours été, & est sans doute encore, de rendre l'Empire hereditaire en sa Famille, & que la Paix de Vienne, accompagnée comme on sçait, d'articles secrets, pourroit beaucoup avancer l'exécution de ce dessein; que l'Empereur n'ayant „ point d'Enfans mâles, on lui avoit apparemment proposé le Mariage de sa Fille aînée, avec l'Infant Don Charles, second Fils du Roi d'Espagne, ce qui pourroit facilement entraîner, „ premierement la réunion des Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne & en Italie, avec „ ceux de la Monarchie Espagnole, & ensuite, peut-être, avec ceux de la Couronne de France; Que „ S. M. surprise de cette Paix, secrettement traitée & conclüe, en avoit fait faire ses Remonstrances aux Cours de Vienne & de Madrid; Qu'on „ ne lui avoit donné en celle-ci, que des Réponses vagues; mais qu'on c'étoit expliqué dans „ l'autre, avec hauteur; jusques-là même qu'on n'avoit pas fait difficulté d'y insinuer, que si le „ Roi de la Grande Bretagne persistoit à vouloir s'opposer au Traité de Vienne, Sa Majesté Imperiale se croiroit dispensée de continuer d'être

„ d'être garante de la Succession de la Ligne
„ Protestante à la Couronne Britannique ; & que
„ cela pourroit avoir d'autres suites, par rapport
„ à ses Etats hereditaires en Allemagne ; Que
„ nonobstant ces menaces, Sa Majesté avoit jugé
„ à propos, de faire l'Alliance de Hannover, qui
„ n'avoit pour objet, que le maintien de la tran-
„ quillité publique en general, Le bien & la
„ fleuré du Commerce de ses Sujets Britanniques
„ en particulier ; Que cette Alliance avoit paru
„ d'autant plus nécessaire, que le Traité de Com-
„ merce fait à Vienne entre l'Empereur & le
„ Roi Catholique, rend à l'entiere destruction
„ des principales branches du Commerce de la
„ Grande Bretagne, & à mettre celui des Indes
„ Espagnoles Orientales & Occidentales entiere-
„ ment entre les mains des Sujets de Sa Majesté
„ Imperiale ; contre le Traité de Barriere, dont
„ Sa Majesté est garante, & en violation de plu-
„ sieurs Traités solennellement faits entre les
„ Couronnes de la Grande Bretagne & d'Espagne ;
„ qui sont encore en force ; Et qu'enfin le Duc
„ de Ripperda, Secrétaire d'Etat & des Depen-
„ ches universelles d'Espagne, avoit dit par for-
„ me de conversation au Colonel Stanhoppe,
„ Ambassadeur de Sa Majesté, qu'outre les Trai-
„ tez de Paix & de Commerce qui ont été ren-
„ dus publics à Vienne, il y avoit encore quel-
„ ques autres articles qu'on lui communiqueroit
„ en tems & lieu, & que pressé de ne point
„ différer cette communication à une autre fois,
„ il lui avoit déclaré, que l'Empereur & le Roi
„ d'Espagne étoient convenus de s'assister reci-
„ proquement de toutes leurs forces, pour main-
„ tenir la Compagnie d'Ostende, & pour faire re-
„ stituer Gibraltar ; sur quoi un Pair du Royaume

„ avoir produit dans la Chambre haute , un Ex-
 „ trait de la Lettre du même Ambassadeur Stan-
 „ hoppe , & un autre s'étoit avancé de dire qu'il
 „ y avoit beaucoup d'ingratitude dans la conduite
 „ de l'Empereur envers le Roi & la Nation.

Voilà des Chefs de grande considération ! Examinons-les suivant la methode d'un Membre du Parlement, qui dans son Discours aux Communes, a jugé à propos de remonter jusqu'au tems de la Paix d'Utrecht.

Tout le monde sçait, que les intérêts de l'Empereur , qui étoient ceux de tout l'Europe , y furent abandonnés au milieu de la plus triomphante carrière qui se soit jamais vûe. On ne s'en prend point à la Nation Angloise , elle en a trop marqué depuis son mécontentement. Mais enfin ils le furent , & l'Empereur & l'Empire restèrent seuls chargés de tout le fardeau de la Guerre , qui avoit été auparavant soutenuë partant d'Alliez. Cette Guerre dura encore un an, après quoi la Paix se fit à Rastadt & à Bade, si non avec avantage, du moins avec honneur & dignité, *sub Clipeo* , & sans l'assistance de personne. La Reine Anne mourut en ce même tems-là , & le Roi d'aujourd'hui , quoi qu'universellement reconnu du Parlement & de la Nation, s'aperçut bientôt que les articles de la Paix d'Utrecht, suivismême de l'éloignement du Prétendant , n'avoient pas tellement assuré l'ordre de la Succession en sa faveur, qu'il ne lui restât encore à cet égard de grands sujets d'inquietude.

Divers mouvements intérieurs commencerent à se faire sentir. Il se fit des levées secretes dans le Royaume. En peu de tems les prisons furent pleines de ceux qu'on surprit, ou les faisant, ou les favorisant. On employa contre eux les pro-
 cla-

clamations & les peines. On renforça les Garnisons, & on fit marcher les Troupes; mais le mal ne laissa pas d'augmenter de telle maniere, qu'enfin il éclata en rebellion ouverte en 1715. & que le Prétendant parut en Ecosse au commencement de l'année 1716. ayant passé par la France, & s'y étant embarqué.

Au milieu de tous ces troubles, l'Empereur continua de cultiver l'amitié du nouveau Roi, & de la Nation; non par des simples paroles, & autres semblables honnêtetez, mais par des effets. En quoi on peut dire, qu'il ne faisoit que suivre l'exemple de ses deux Augustes Predecesseurs, LEOPOLD & JOSEPH. Car rien n'est mieux connu dans l'Histoire de nôtre tems, que les différentes marques d'affection, que ces grands Princes ont données au Roi Britannique d'aujourd'hui, & au Serenissime Electeur de Brunswick son Pere. Il est bon de vous en marquer quelques-unes entre plusieurs. Cela pourra servir de réponse en passant aux reproches d'ingratitude envers le Roi, qu'un Lord n'a point fait difficulté d'avancer dans la Chambre haute. Le Neuvième Electorat érigé en faveur de cette Serenissime Maison, du consentement du College Electoral, qui ne s'est pû obtenir qu'avec beaucoup de peine, en est une qui se presente d'abord comme d'elle même, & qui durera aussi long-tems qu'il y aura des Princes de Brunswick. Le double Mariage des Empereurs JOSEPH & CHARLES, avec des Princesses de la même Maison, en fournit deux autres, qui ne sont pas moins dignes d'attention. Ajoutons-y le consentement Imperial accordé aux diverses Unions, ou augmentations des Domaines, qui se sont faites dans la Maison de Hanover depuis trente ou quarante ans, & en parti-

culier à l'acquisition du Duché de Brême & de Ferden, sur laquelle néanmoins il tomboit bien des considérations, & dont l'Investiture auroit déjà suivi, sans les difficultés que les Ministres de Hannover, & de la Grande Bretagne y ont eux-mêmes apportées.

A l'égard de la Nation Angloise comprise aussi dans les mêmes reproches, on ne voit pas sur quoi ils peuvent être fondés. Quelles marques d'ingratitude l'Empereur a-t-il jamais données à son égard? En quoi, comment, & à quelle occasion cela est-il arrivé? La Nation Angloise s'est acquis une gloire immortelle dans la dernière grande Guerre jusqu'à l'année 1712. par mer & par terre, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne & en Italie. On lui rend justice sur ce qu'elle a fait en ce tems-là pour les intérêts de la cause commune, dont ceux de l'Empereur étoient le lien & le centre. Sa Maj. en garde le souvenir avec reconnaissance, & Elle sçait fort bien distinguer ce qu'Elle y a fait, d'un consentement unanime & universel, d'avec ce qui ne doit être imputé qu'aux influences trop efficaces de quelques personnes. Mais enfin je ne crois pas que les personnes raisonnables de la Nation, voulussent lui attribuer à elle seule toute la gloire de cette guerre. Elle y fit certainement de puissans efforts, & Elle y dépensa des sommes immenses, mais les Imperiaux y eurent aussi leur part. Les Batailles de Donawert, de Hogstedt, de Turin, & de Malplaquet ne se donnerent pas sans eux. La conduite de leurs Chefs, & la valeur de leurs Soldats, ne contribuèrent pas peu aux heureux succès qu'on y remporta. Peut-être que ce Lord a eu principalement égard dans ses reproches aux Parties de la Monarchie d'Espagne, que l'Empereur a obtenues par les

Armes

des Princes &c. Juillet 1726. 69

Armes communes des Alliez , mais il me semble qu'en toute équité ses considerations ne doivent pas moins tomber sur ce que S. M. Imp. y a perdu , que sur ce qu'Elle y a gagné , & qu'à moins d'abandonner entierement les principes de la grande Alliance , la renonciation à tout ce quelle ne possède point , est à compter pour un grand sacrifice.

La suite pour le mois prochain.

II. Le Roi va souvent se promener dans les beaux Jardins de *Kensington* ; & S. M. visita le 8. Mai les Apartemens de ce Château , où Elle doit se rendre le 11. Juin avec les jeunes Princesses , pour y faire quelque séjour. Mr. Horace Walpole est parti pour retourner par *Calais* à son Ambassade de *France*. Mr. Hedges Envoyé Extr. de Sa Maj. auprès du Roi de *Sardaigne* , est parti pour *Turin* ; & le Comte de Loundon a été nommé grand Commissaire du Roi à l'Assemblée generale du Clergé d'*Ecosse*. Le 24. le Roi accompagné du Prince de Galles son fils , de ses Generaux , & de plusieurs Seigneurs , alla faire la revûe à *Honslow* des deux Regimens de Dragons d'Evans & de Churchil ; & sur le midi Sa Maj. revint au Palais *St. James* où Elle dîna. On a reçu la nouvelle de la disgrâce du Duc de Ripperda , par un Exprés dépêché de *Madrid* par le Colonel Stanhope Ambassadeur de S. M. Le Lord Cawendish , Marquis d'Harfington , fils aîné du Duc de Devonshire , a été déclaré par S. M. Capitaine de la Compagnie des Gentilshommes Pensionnaires , vacante par le décès du Duc de St. Albans , qui mourut dernièrement aux bains de *Bath*. Les dettes de la Nation qui ont été acquittées depuis le 11. Janvier 1725. jusqu'au 11. Janvier 1726. montent à un million 251. mille 632. liv. sterl. , & le total qui restoit

à payer, montoit à 15. millions 97. mille 589. liv. sterl.

III. L'Escadre destinée pour la *Mediterranée* sur laquelle on doit embarquer six Regimens qui sont attendus d'*Irlande*, sera prête à mettre à la voile vers le milieu de Juin, consistant en 16. Vaisseaux de guerre commandez par les Amiraux Jennings & Hopson; & ce dernier arbora le 9. son Pavillon à bord du *Tigre* qui étoit à l'ancre aux Dunes avec 8. autres Vaisseaux de guerre. On a reçu avis que l'Escadre commandée par l'Amiral Wager, étoit heureusement arrivée le 4. dans le *Sund*; & celle qui est partie pour les *Indes*, commandée par l'Amiral Hozier, a été rencontrée à la hauteur du Cap *St. Vincent*, faisant route vers les Isles de *Madere*. Le 16. on mit encore 3. Vaisseaux de guerre en commission, sçavoir, le *Kent*, le *Chefne Royal*, & le *Berwich*, montez chacun de 70. pieces de Canon, & de 540. hommes d'équipage; & le 18. on dépêcha une Fregate avec de nouvelles instructions pour l'Amiral Wager. On continuë d'enrôler à force des Matelots; & il paroît par le rapport qui a été fait à Sa Maj. qu'on a levé par force 18000. hommes pour le service de mer; & qu'on a accordé 22000. protections à des Vaisseaux cotoyeurs. On parle de lever six nouveaux Regimens dont les Colonels sont déjà nommez; de mettre encore neuf Vaisseaux de guerre en commission; ce qui augmentera le nombre de ceux qui sont sur pied jusqu'à 70.; & on a loué quantité de Vaisseaux de transport pour le service de Sa Maj. Le Vaisseau de guerre le *Nassau* est parti pour aller joindre l'Escadre de la Mer *Baltique*. Le Lord Cobham a été nommé Commandant en Chef des Troupes qui doivent être embarquées sur l'Escadre de l'Amiral Jennings.

Jennings, destinée pour la *Méditerranée*.

IV. Pendant les séances du mois de Mai les 2. Chambres n'ont été occupées que d'affaires particulières concernant la Police du Royaume. Le 4. Juin le Roi s'étant rendu dans la Chambre des Seigneurs, & les Communes étant mandées, S. M. donna son consentement Royal à 24. Actes publics ou particuliers ; après quoi le Grand Chancelier fit la Harangue suivante aux deux Chambres, & le Parlement fut prorogé jusqu'au premier Août prochain.

Mylords & Messieurs,

JE croirois vous faire une injustice, si je mettois fin à cette Session, sans vous remercier de bon cœur de tant de marques que vous m'avez données de votre devoir & de votre attachement pour ma personne, & pour mon administration, comme aussi du zèle que vous avez témoigné pour maintenir l'honneur & le véritable intérêt de ce Royaume.

Le courage & la résolution que vous avez fait paroître dans cette occasion si importante, lorsqu'on a voulu donner atteinte à nos Droits & à nos Privilèges les plus chers, conviennent parfaitement bien au poids & à l'autorité d'un Parlement Britannique ; & les démarches qu'on a fait au dehors pour soutenir les mesures prises contre cette Nation, doivent convaincre tout le monde de votre sagesse & de votre prudence en tâchant d'en arrêter de bonne heure les progrès. J'espère que les précautions que vous m'avez mis en état de prendre, seront suffisantes, de concert avec mes Alliez, pour faire échouer les desseins formez contre Nous ; & que ceux qui en sont les fauteurs, lorsqu'ils auront bien pesé leurs circonstances, & mieux considéré celles de diverses Puissances unies pour la défense de la tranquillité

Et des Libertez de l'Europe, trouveront qu'il est de leur intérêt de conserver la Paix, Et que le parti le plus sûr Et le plus prudent, est de se désister de leurs plans dangereux.

Messieurs de la Chambre des Communes,

JE vous remercie en particulier des Subsidés que vous avez levés si cordialement Et si efficacement. Vous pouvez être assurez qu'ils seront fidèlement employez aux usages pour lesquels vous les avez destinez.

Mylords & Messieurs,

L'Occupation constante de mon esprit, Et le desir le plus ardent de mon cœur, tendent entièrement à assurer à mes Sujets leurs justes droits Et avantages, Et à vous conserver Et à toute l'Europe la jouissance d'une paix sûre Et honorable. Mais je ne saurois finir sans vous donner les plus fortes assurances que je ne ferai d'autre usage de la confiance que vous avez eu en moi, que pour mieux parvenir à ces bonnes Et grandes fins.

V. Hollande. La Haye. Il nous reste pour remplir nos engagemens, de rapporter ici la Reponse des Etats Generaux aux Memoires du Comte de Kônigsfegg, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur, suivant les resolutions de L. H. P. du 19. Mars. On a vû dans les précédens Journaux la Reponse à ceux du Marquis de St. Philippe, Ambassadeur d'Espagne.

Oui le Rapport Et c. La matiere mise en deliberation, il a été resolu de repondre aux susdits Memoires que le Comte de Kônigsfegg ayant envoyé à S. M. I. Et C. la Résolution de L. H. P. du 24. Janvier, elles avoient esperé que S. M. Imp. auroit bien voulu s'en contenter : qu'elles avoient cru que le tems leur auroit procuré quelque éclaircis-

cisément là-dessus avant que de répondre : qu'elles avoient attendu pour voir si le Marquis de S. Philippe leur feroit quelque Proposition , & que c'étoient-là les raisons pour lesquelles elles n'avoient pas répondu plutôt ausdits Memoires.

Qu'autant que L. H. P. avoient eu de satisfaction des assurances que le Comte de Königsegg leur avoit données de la continuation de l'affection de S. M. I. & C. pour l'Etat , & de ses intentions pour le maintien de la bonne intelligence mutuelle , aussi-bien que pour l'accommodement des differends touchant le Commerce , autant elle avoient eu de douleur que ledit Comte de Königsegg vouloit inférer de leur Résolution du 24. Janvier , comme si L. H. ne repondoient pas assez aux bonnes intentions de Sa Maj. Imp. & C. , en n'aportant pas la même facilité à terminer les differends , & comme si elles refusoient d'entrer là-dessus en negociation.

Que L. H. P. ont toujours eu une haute estime pour l'affection de S. M. I. & C. envers la Republique , comme elles croyent en avoir donné des marques suffisantes ; qu'elles n'ont rien plus à cœur que de la cultiver ; qu'elles sont très.marries qu'il soit survenu quelque incident qui ait aporté quelque affoiblissement à l'ancienne confiance ; mais qu'elles sont en repos sur ce que ce n'est pas de leur part qu'est venu ce qui y a donné lieu ; & qu'elles sont très-disposées à concourir de leur côté en tout ce qui sera raisonnable , au rétablissement de l'ancienne harmonie.

Que pour le Commerce des Pais-Bas Autrichiens aux Indes , Leurs H. P. ne peuvent le regarder que comme contraire aux Traitez , & très-ruineux pour la Republique , & qu'elles sont assurées que les avantages que les Sujets de S. M. I. & C. s'en promettent , ne peuvent égaler l'extrême préjudice que les Sujets de la Republique en souffrent , ou peuvent encore en apprehender.

Que

Que c'est pour ces raisons que, quelque envie que L. H. P. eussent d'entrer en negociation, elles ne croient pas le pouvoir faire, tant qu'on supposera que ce Commerce doit subsister, & que la Negociation ne tendroit qu'à y chercher des temperamens, dans lesquels L. H. P. ne pourroient trouver leur sûreté; puisque ce seroit simplement couper quelques branches d'un Arbre, dont la Tige & les racines demeurant en terre, n'en pousseroient qu'avec plus de force. Que L. H. P. ne sauroient aussi entrer dans le sentiment du Comte de Kônigsegg, qu'une Negociation qui supposeroit l'existence de ce Commerce ne peut leur causer aucun préjudice, puisqu'au cas qu'elle ne réussit pas, chaque parti demeureroit en son entier; d'autant qu'on ne peut suposer l'existence de ce Commerce, sans en reconnoître le Droit & sans le legitimer: ce que L. H. P. ne peuvent encore faire.

Qu'elles ne disputent pas à S. M. I. & C. la liberté de pouvoir établir dans ses Etats des Compagnies pour negocier dans toutes les Parties du monde, au cas que cette Liberté ne soit pas limitée par des Traitez antérieurs; mais qu'elles ne sauroient avouer que cette liberté ne soit pas limitée par le Traité de Munster, ni convenir du sens que le Comte de Kônigsegg veut y donner. Que par le V. Art. de ce Traité, il est dit que les Sujets du Roi d'Espagne, exprimez par le nom d'Espagnols, conserveront leur navigation aux Indes Orientales dans l'état où ils l'avoient alors, sans pouvoir l'étendre: ce qui exclud visiblement les Sujets des Pais Bas Autrichiens, alors Sujets du Roi d'Espagne, de toute navigation aux Places des Indes Orientales, qui n'étoient pas pour lors occupées par les Espagnols: que le sens qu'on veut donner au mot Espagnol, comme s'il devoit être restreint aux seuls

des Princes &c. Juillet 1726. 75

seuls naturels d'Espagne, sans comprendre les autres sujets de la Monarchie, ne peut avoir aucun fondement, puisque ce seroit accorder aux sujets du Roi d'Espagne exclus de la Navigation aux Indes un plus grand avantage qu'à ceux qui étoient uniquement en droit de faire cette Navigation: ce qui ne peut avoir été l'intention des Rois d'Espagne, ni de L. H. P. comme Parties Contractantes dans le Traité de Munster.

Qu'Elles sont très-sensibles au malheur d'être là-dessus d'un sentiment contraire à celui de S. M. I. & C.; mais qu'étant pleinement convaincues de leur bon droit, qui est d'une si grande importance pour la République, elles ne peuvent consentir à une negociation qui poseroit pour principe, que le Commerce des Pais-Bas Autrichiens aux Indes dût subsister, principalement après une Déclaration aussi formelle que celle qui a été faite par le Comte de Königsegg, & par le Roi d'Espagne même, de l'engagement contracté entre S. M. I. & S. M. C. pour maintenir ce Commerce en son entier: Déclaration qui ne laisse pas grande aparence au succès d'une pareille negociation, & qui, après de tels engagements de la part du Roi d'Espagne, donne beaucoup à penser à L. H. P. sur l'acceptation de sa Médiation, aussi-bien que l'esperance des Propositions avantageuses que le Marquis de S. Philippe devoit leur faire, qui pourtant n'ont abouti qu'à une Negociation proposée d'une manière si vague, qu'on ne sauroit y faire aucun fonds.

*Que L. H. P. ne peuvent s'empêcher d'observer, qu'il semble qu'on ait voulu mettre une condition à la Negociation proposée de la part de S. M. Imp.; sçavoir que L. H. P. n'accéderoient pas au Traité de Hannover: sur quoi L. H. P. croyent devoir conserver une liberté entière, d'autant que, quel-
que*

que resolution qu'elles prennent là-dessus, elles n'en feront pas moins en état d'entendre les Propositions d'accommodement qu'on leur pourra faire : Que l'Alliance de Hannover n'étant que défensive, en quoi elles en ont une idée bien différente de celle du Comte de Kônigsegg, elles ont vu avec plaisir, par le Memoire du Marquis de S. Philippe, que le Roi d'Espagne la regarde aussi comme tendante uniquement au maintien de la Paix ; & qu'ainsi, soit que L. H. P. y accèdent ou non, elles conserveront toujours la plus haute estime pour S. M. Imp. & C. dont elles souhaitent ardemment de conserver l'amitié, ce qui ne se peut mieux faire que par une exacte observation des Traités, conformément au sens qu'ils ont eu dès leur origine.

Extrait d'un Placard du 7. Mai donné par les Etats
Generaux des Provinces-Unies, touchant les
successions des François en ce Pais.

Nous avons crû pourvoir suffisamment par nôtre Ordonnance du 31. Octobre 1709. au préjudice causé à ce Pais par les Loix rigoureuses établies en France contre les successions ou héritages en faveur des Refugiez, qui depuis l'Edit de 1669. ont abandonné ce Royaume, ou leurs enfans nez en ce Pais ; mais ayant trouvé que ces Loix subsistent encore au grand préjudice de l'égalité qui devoit regner entre les Nations, Nous avons jugé à propos de renouveler & amplifier nôtre dite Ordonnance du 31. Octobre 1709. par laquelle les Sujets du Roi Très-Chrétien ne pourront non plus hériter en ce Pais, non seulement de leurs parens refugiez depuis l'année 1669., mais aussi de leurs enfans, ni se former contre eux aucune prétention, soit en vertu de Contract de Mariage, soit pour succession Testamentaire, ou ab intestat, ou à tel autre titre que ce
soit,

soit, pour prétentions échues ou à échoir, &c. Vou-
lant que la présente Ordonnance soit publiée & affi-
chée par tout où besoin sera, à ce que personne n'en
ignore, &c.

VI. Tout ce que l'on a dit jusqu'à présent de l'accession de L. H. P. au Traité d'*Hannover*, ne s'est pas confirmé. Il est vrai que les seules Provinces de *Hollande* & de *Westfrise* avoient, dit-on, résolu dans une Assemblée qui se tint à ce sujet, d'y accéder; mais les autres Provinces ne s'étant pas déclarées là-dessus, la chose jusqu'à présent est restée sans exécution. Cette conduite de L. H. P. est une preuve de leur prudence ordinaire, & de la sage attention avec laquelle se forment leurs délibérations, qui n'ayant rien de trop précipité, ne les exposent jamais à hasarder des démarches à contre-tems. Le 29. Mai les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se rassemblèrent pour la première fois depuis leur dernier ajournement; & L. H. P. ont disposé de l'importante Charge de Greffier du Grand Conseil en faveur de Mr. vander Haar qui étoit Sous-Greffier. Mr. Oliver, qui a fait ici les affaires d'*Espagne*, est parti pour se rendre en *Suisse* par *Bruxelles* en qualité de Résident de S. M. Cath. L'Amirauté de *Zelande* a fait équiper un nouveau Vaisseau de Guerre de 54. pièces de Canon & de 300. hommes d'équipage, qui doit incessamment mettre à la voile pour aller joindre l'Escadre de l'Amiral Sommelsdich. Le 7. Juin les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* s'ajournèrent jusqu'au 19.

VII. *Bruxelles*. La Charge d'Escoutette de la Ville de *Malines*, vacante par la mort du Comte de Hombeeck, a été conférée au Baron de Leeuw. Le Gouvernement de *Nieuport* a été donné par l'Empereur au Baron de Galen, Colonel Comman-

dant

dant le Regiment d'Infanterie de Kôniglegg; celui de *Ruremonde*, à Mr. Negretti Major de *Luxembourg*; & la Majorité de cette Place, à Mr. de Geminiani, Lieutenant Colonel du Regiment de *Bade*, qui l'exercera provisionnellement en attendant mieux. Mr. de Bauffe, Ingenieur General & Gouverneur de *Lier*, est allé faire la visite des Fortifications à *Ostende* & à *Luxembourg*, où il a ordonné quelques Ouvrages, & a pris un état exact de ce qui manque dans les Magazins de ces Places. On meuble l'Hôtel d'*Egmond* pour le General *Zumjungen* qui vient remplir ici la Charge de Capitaine General des Armes. L'Archevêque de *Cambray* est arrivé en cette Ville avec une suite de 50. personnes pour faire la Cour à la Ser. Archiduchesse; & le 27. un Exprés dépêché de *Madrid* apporta des Lettres au Marquis Visconti premier Ministre, par lesquelles on donnoit avis à S. Exc. de la disgrâce du Duc de *Riperda*. Le 2. Juin on fit ici l'ouverture du Jubilé universel. Il est arrivé à *Ostende* un nouveau Vaisseau qui a été construit à *Hambourg* pour le service de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

*Contenant les Naissances, Mariages & Morts
des Princes & autres Personnes de distinction,
depuis le mois dernier.*

- I. **N**aissances. La Comtesse d'Albermale est accouchée à *Londres* d'un fils.

L'Epouse de Dom Louis de *Portugal* da Gana; est accouchée à *Lisbonne* d'un second fils.

Le premier Juin à 10. heures du matin la Reine de *Dannemarc* accoucha heureusement d'un Prince à *Copenhague*, qui a été nommé *Frederit Christien*.

II. *Mariages.* Le Duc d'Athol a épousé à *Londres* la Veuve de Mr. Lenoir qui est fort riche.

Le Prince Ferdinand de Ligne, chargé de la Procuration du Marquis de Los-Rios en *Espagne*, a épousé à *Malines* en son nom, la Marquise de Los-Rios, Cousine de ce Seigneur.

Dona Isabella Acquaviva, Sœur du Duc d'Attri, épouse à *Rome* le Fils du Duc de Martina.

Le Comte de Mailli épouse à *Paris* la Marquise de Nesle sa Cousine germaine.

III. *Morts.* Le 23. Avril le Cardinal Piazza, Evêque de *Faenza*, mourut dans son Diocèse âgé de 63. ans.

Le premier Mai la mort enleva à *Genes* le Cardinal Fieschi, Archevêque de cette Ville. S. Em. étoit originaire de *Genes*, & âgée de 82. ans.

Le 5. le Marquis de Saumeri, Maréchal de Camp, & ci-devant Sous-Gouverneur du Roi Louis XV., mourut à *Paris*.

Dame Marie Eschalart de la Marck, Veuve du Comte de Lannion, Lieutenant General & Gouverneur de *St. Malo*, de *Vannes* & *Aurey*, est morte dans la même Ville.

Mr. Sebastien Soranzo, Procureur de *St. Marc*, est mort à *Venise*.

Le Marquis de Chenoise, Lieutenant de Roi dans les Provinces de *Champagne* & *Brie*, est mort dans son Château de *Chenoise* près de *Provins*.

La Duchesse de Gluksbourg, née d'Alfeld, est morte en couches à *Copenhague*.

Le Comte George de Leynengen Vesterbourg est mort dans son Château de ce nom.

Le 19. mourut à *Bath* en *Angleterre*, Charles Beauclair, Duc de *St. Albans*, Capitaine de la Compagnie des Gentilshommes Pensionnaires. Chevalier de la *Jarretiere* : il étoit Fils naturel du Roi Charles II. & de Marie Eleonore Gwyn, &

laissé sept fils de son Mariage avec *Dianeveré*, fille aînée du dernier Comte d'Oxford, dont le Duc de Burford est l'aîné qui lui succede dans ses Biens & Titres.

Le Comte de Choiseüil-Beaupré, Lieutenant General, & Lieutenant de Roi dans la Province de *Champagne*, mourut le 19. dans sa Terre d'Aillecourt.

A D D I T I O N.

DEpuis l'Impression de ce Journal, il est survenu deux événemens assez importants, pour ne pas attendre le mois prochain à en informer le public. Le premier est l'enlèvement du Duc de Riparda de l'Hôtel de Mr. de Stanhope, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, chez lequel ce premier Ministre s'étoit réfugié, & son emprisonnement dans le Château de *Segovie*. Le second est la suppression subite de Mr. le Duc de Bourbon dans l'éminent Poste de premier Ministre, & qui étoit chargé de la generale administration des affaires en *France*. Ce Prince s'est retiré dans sa belle Maison de *Chantilly*, les Princesses ses Sœurs, qui étoient attachées au service de la Reine, ont été remerciées, le Prince de Charollois & le Comte de Clermont ses Freres, se sont aussi ressentis de sa disgrâce; & la face du Ministère est entierement changée dans ce Royaume. On croit devoir à ce dernier événement le rehaussement des anciennes Especes, dont le prix est fixé beaucoup plus avantageusement pour les peuples; la trop grande disproportion qu'il y avoit entre les nouvelles & les anciennes, ne contribuant pas peu à empêcher la circulation de ces dernières, que l'on espere par ce moyen de rendre plus aisée. On détaillera plus au long le mois prochain ces trois importantes nouvelles; & on donnera là-dessus tout ce qui a paru de plus capable de satisfaire le Lecteur. **F I N.**